

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 170



Estuaire de la Gironde

Enjeux & mesures de préservation

N° 170 - Printemps 2016 - 5 €

Fédération des Sociétés pour l'Étude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	Bienvenue à FNE Sud-Ouest Atlantique !	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
A VOIR	L'intérêt général et moi	5
	Le Ciron, "l'or des sables"	5
ACTUALITÉ	COP 21 : transition ou imposture ?	6
COLONNE DES INTERNAUTES	Les sciences participatives	8
ZOOM SUR...	La méthanisation	9
INDUSTRIE	136 décès supplémentaires sur le bassin de Lacq	14
AGRICULTURE	Porcherie de Saint-Symphorien	16
PROTECTION	L'Estuaire de la Gironde et son SAGE	16
	Les Parcs Naturels Marins de la région ALPC	18
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin : sensibiliser pour mieux protéger	20
	L'Etang de Cousseau accueille une nouvelle recrue	20
	Marais de Bruges : dans la peau d'un Vison d'Europe	21

Prix du numéro : 5 €

Printemps 2016

En couverture (photo SMIDDEST) :

L'île Verte est la plus vaste des îles de l'estuaire de la Gironde. D'une superficie de 790 hectares, cette langue de terre est formée de la réunion de trois anciennes îles : l'île Cazeau, l'île du Nord et l'île Verte. Devenue la propriété de la SCEA Atlantide (promue par la Fondation du Littoral) et du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres en 2007, l'objectif est de préserver le site afin d'y rétablir une biodiversité.

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Bienvenue à FNE Sud-Ouest Atlantique !

Le 3 mars 2016, la SEPANSO Aquitaine, Limousin Nature Environnement et Poitou-Charentes Nature ont pu constituer, comme prévu ⁽¹⁾, la Confédération France Nature Environnement Sud-Ouest Atlantique. En effet, ce jour-là, s'est tenue à La Couronne (Charente) l'Assemblée générale constitutive où les représentants des trois associations ont adopté à l'unanimité les statuts et la charte de cette Confédération, permettant l'élection dans la foulée du Conseil d'administration et du Bureau.

La création de cette Confédération est l'aboutissement de discussions entamées il y a plus d'un an avec nos collègues limousins et picto-charentais. Elle constitue une première étape dans le processus d'adaptation des fédérations régionales issues du mouvement FNE au nouveau contexte de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (ALPC) créée le 1^{er} janvier 2016.

Elle permettra dans un premier temps d'apprendre à mieux se connaître et à mutualiser nos efforts pour une meilleure prise en compte de la protection de l'environnement dans les politiques publiques régionales.

Elle vise aussi à assurer une bonne représentativité des associations de protection de la nature et de l'environnement dans les nouvelles instances régionales de concertation qui vont se mettre en place progressivement.

Cette Confédération constitue un nouvel outil au service de ses associations membres, et son efficacité passera par une phase d'apprentissage, pour tous, y compris ses partenaires. Constituée initialement des trois fédérations fondatrices, cette Confédération est appelée à s'ouvrir progressivement aux autres fédérations régionales qui souhaiteront la rejoindre.

A court terme, les membres de la petite équipe constituée autour de leur Président Michel Hortolan ⁽²⁾ apprendront à travailler ensemble et à faire connaître auprès des institutionnels et des médias la Confédération et ses projets.

Avec leurs 18000 adhérents, militant dans 200 associations fortes de plus de 150 salariés, les trois fédérations fondatrices de la Confédération représentent un acteur environnemental incontournable au sein de la nouvelle région ALPC.

La Confédération aura à cœur de contribuer à conforter les missions de ses associations membres et de leurs salariés, tout en évitant le double écueil d'alourdir le fonctionnement général de ce réseau et de constituer un filtre éventuel dans leurs relations avec leurs partenaires.

Nous ne manquerons pas de vous tenir régulièrement informés des efforts déployés par la Confédération pour contribuer à protéger la nature et l'environnement. Bienvenue à France Nature Environnement Sud-Ouest Atlantique !

⁽¹⁾ Cf. SON n° 164 (automne 2014) et SON n° 169 (hiver 2015-2016)

⁽²⁾ Michel Hortolan est administrateur de Charente Nature et membre du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) de la région ALPC.

Daniel DELESTRE,

Président de la
SEPANSO Gironde

Vice-président de la
SEPANSO Aquitaine

Vice-président de la
Confédération FNE
Sud-Ouest Atlantique

PROJET DE TECHNOPOLE AGEN GARONNE

sur la ZAD de
Sainte-Colombe-en-Bruilhois

L'hiver 2015-2016 a été marqué par la poursuite des actions de l'Association de défense des terres fertiles (ADTF) de Sainte-Colombe-en-Bruilhois (voir SON n° 169) :

- Rédaction d'un Manifeste pour la protection des terres fertiles, avec les collectifs de Notre-Dame-des Landes, du Testet et Novissen (mille vaches), qui va faire l'objet d'une présentation et débat dans les locaux de l'Assemblée nationale le 6 avril prochain.
- Plainte pour diffamation du Président de l'agglomération (Jean Dionis du Séjour) quatre mois après la distribution (30.000 exemplaires) d'un 4 pages publié dans Sud-Ouest Nature n° 169.
- Publication, par la Gazette des communes, d'un article sur la Technopole Agen Garonne avec le point de vue des opposants et le document distribué en septembre à la population de l'agglomération.
- Arrêt des travaux par les zadistes à plusieurs reprises.

Le 22 décembre dernier, le Tribunal administratif de Bordeaux annulait la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet TAG au prétexte que cette DUP avait été prise sur un Plan Local d'Urbanisme (de Sainte-Colombe-en-Bruilhois) lui-même caduc puisque annulé pour manque de concertation le 15 février 2015.

L'ordonnance d'expropriation de Joseph Bonotto, le dernier paysan à refuser de céder ses terres, ayant été prise le 29 septembre 2014 (avant l'annulation de la DUP), on se trouve dans une situation juridique inédite, sans jurisprudence quant à la conséquence concrète sur la procédure d'expropriation et la poursuite des travaux pour le TAG.

L'avocat de Joseph Bonotto, E. Tête, a déposé le 1^{er} mars 2016 une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) afin de faire reconnaître que la situation juridique présente nécessite d'arrêter l'expropriation.

Actuellement, l'association de défense a commandé une étude indépendante à un bureau d'études sur l'état de l'artificialisation du foncier dans l'agglomération et sur les leviers possibles pour un projet alternatif au TAG. Ce travail est en cours d'élaboration. Nous faisons appel à la solidarité financière pour couvrir les coûts de cette étude et des recours en justice que nous devons encore faire (*).

Il y a une volonté manifeste du Président de l'agglomération d'Agen de passer vite et en force - ce que le flou juridique actuel pourrait lui permettre - et jouer le fait accompli.

Les 31 élus communautaires devraient prendre conscience de l'impasse dans laquelle l'agglomération est engagée et refuser de voter la configuration de cette technopole, envisagée dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en cours.

Il faudra sans doute que les citoyens les rappellent à leurs devoirs.

Bernard Péré, Co-Président de l'Association de défense des terres fertiles de Sainte-Colombe-en-Bruilhois

Alain Zanardo, SEPANSO Lot-et-Garonne

(*) Chèques à l'ordre d'ADTF de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, à adresser à Yveline Bergé, 1489 rue de la Bénazie, 47520 Le Passage d'Agen

Esox aquitanicus ►

(photo : Gaël DENYS - MNHN)

Nous retiendrons...

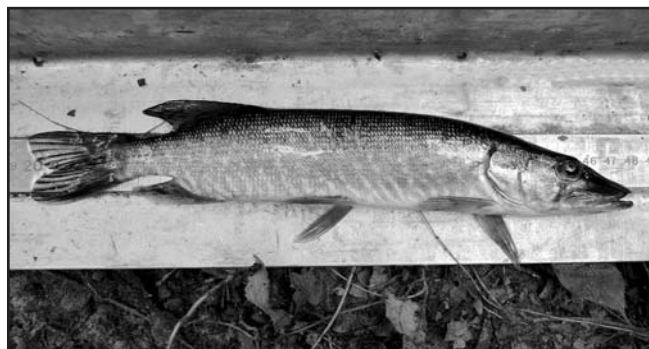
Une nouvelle espèce de brochet découverte en Aquitaine

Le brochet, poisson bien connu des pêcheurs amateurs, est également un bon indice de la qualité des eaux douces.

Jusqu'à maintenant, il était admis qu'il n'en existait qu'une espèce, *Esox lucius*, décrite selon des critères morphologiques et génétiques. Or, un inventaire minutieux réalisé par l'Unité de recherche BOREA (Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques) du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'Université de Lyon et les Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA), met en évidence une nouvelle espèce, le Brochet aquitain (*Esox aquitanicus*), dont l'aire de répartition est limitée au Sud-Ouest (bassins de la Charente et de l'Adour).

Cette nouvelle espèce se distingue de l'espèce commune par une robe plus marbrée, un museau plus court et un plus petit nombre d'écaillles sur la ligne latérale.

La Fédération départementale des AAPPMA de Gironde a également des résultats d'inventaires de pêche depuis 2015, confirmés par le MNHN. Ces données, basées actuellement sur des critères morphologiques et en attente de confirmation par des analyses génétiques, révèlent la présence d'*Esox aquitanicus* dans les bassins versants du Ciron, de la Leyre, des lacs médocains, de l'Isle, de la Jalle de Castelnau, de



la Laurina et de la Jalle de Ludon.

Espérons que cette espèce endémique du Sud-Ouest, dont l'aire de répartition est très réduite, fera l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics qui devraient mettre en place des mesures de conservation avec une gestion adaptée à chaque bassin. CG

✓ www.mnhn.fr/fr/recherche-expertise/actualites/brochet-france-peut-cacher-deux-autres

Amphibiens et reptiles : une espèce sur cinq menacée de disparition

En l'espace de sept ans, la situation générale des grenouilles, tortues ou serpents ne s'est pas améliorée. D'après la Liste rouge nationale établie par le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) et le Muséum national d'histoire naturelle en collaboration avec la Société herpétologique de France, 9 espèces de reptiles sur 38 et 8 espèces d'amphibiens sur 35 sont menacées de disparition en France.

Première cause de menace, la régression et la fragmentation des milieux naturels, depuis plus d'un siècle : l'urbanisation, le développement des infrastructures de transport, l'intensification des pratiques agricoles, l'assèchement des zones humides indispensables à la reproduction des amphibiens représentent une menace pour la survie de la grenouille des champs et du Pélobate brun par exemple, tous deux classés "en danger". La pollution des milieux aquatiques, les espèces exotiques envahissantes ou le changement climatique constituent des fac-

teurs de menace supplémentaires pour l'avenir de ces espèces. FC

✓ Source : www.uicn.fr

Bientôt un saumon génétiquement modifié dans nos assiettes ?

Du saumon génétiquement modifié (Frankenfish ou Saumonstre pour ses détracteurs) pourra être commercialisé aux Etats-Unis puisque la Food & Drug Administration (leur Ministère de l'environnement) a estimé, au mois de novembre 2015, qu'il n'y a aucun risque à consommer ce poisson mis au point par AquaBounty Technologies.

L'avantage pour le producteur est évident puisque le saumon OGM grandit deux fois plus vite que le saumon atlantique classique. Il a été obtenu en remplaçant deux gènes par des gènes provenant d'un saumon du Pacifique et d'un poisson apparenté à l'anguille et permettant la synthèse et l'activité d'une hormone de croissance.

La décision a été prise malgré l'opposition des organisations de consommateurs et d'environnementalistes, ces dernières d'autant plus inquiètes qu'il y a régulièrement des saumons qui s'échappent des cages en mer où ils grossissent.

Heureusement, un certain nombre de supermarchés ont déjà réagi en déclarant qu'ils n'avaient pas l'intention de vendre du saumon OGM. Mais lorsqu'on sait que l'étiquetage des produits OGM n'est pas obligatoire aux Etats-Unis, on se demande bien ce qu'on trouvera dans les assiettes outre-Atlantique (et dans les nôtres si l'accord commercial transatlantique qui se

profile comble les espoirs des Américains comme nous le craignons). GC

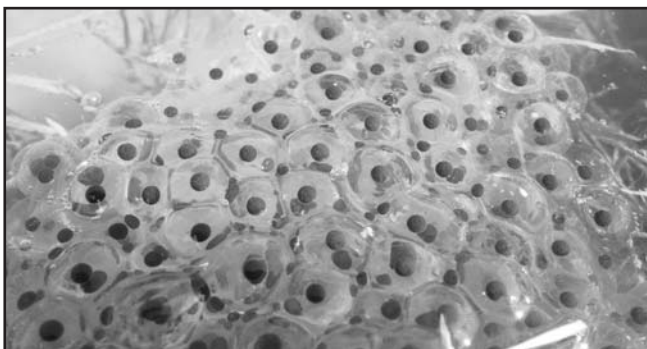
✓ Source : New York Times

Pêche au bar : une réduction des quotas s'impose

Les scientifiques (Conseil International pour l'Exploration de la Mer, IFREMER) ont depuis longtemps alerté les pouvoirs publics au sujet de l'effondrement des stocks de bar commun (*Dicentrarchus labrax*) dont la valeur économique est très importante. Les études menées dans la Manche, la Mer du Nord et la Mer Celtique montrent que le nombre de reproducteurs s'effondre depuis 2010 tandis que le nombre de captures ne cesse d'augmenter. Face à cette situation, la Commission européenne a décidé, le 15 décembre 2015, de mettre en place des mesures de gestion plus sévères en précisant que "les décisions (de quotas) soient prises sur la base des meilleurs avis scientifiques disponibles" alors que jusqu'à maintenant les ministres fixaient toujours des quotas supérieurs de 20 % aux avis des scientifiques. Ainsi, la pêche industrielle sera interdite de février à juillet inclus, pendant la période de reproduction, et sera limitée à 1 t/mois le reste du temps. La petite pêche côtière est limitée à 1,3 t/mois et interdite de février à avril. Alors que la France prélève 8000 t/an, cette nouvelle politique est difficile à admettre par les pêcheurs et le Ministre français craint les débordements. CG

LGV : riposte des associations face à l'obstination du gouvernement

Prenant en compte la mise en place des nouvelles régions, les coordinations associatives en lutte contre les projets GPSO (LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne), LGV Poitiers-Limoges et POCL (LGV Paris Orléans Clermont-Ferrand Lyon) se sont réunies à Bordeaux, samedi 16 janvier 2016. Ces projets contraires à l'intérêt général sont imposés par les pouvoirs



◀ Ponte de grenouille
(photo : Julien SORET)

politiques et économiques au mépris de l'expression démocratique et au détriment de l'optimisation et de la modernisation du réseau ferroviaire existant.

Suite à cette rencontre, les associations sont plus que jamais déterminées à poursuivre leurs actions contre ces Grands Projets Inutiles Imposés (informations, mobilisations et recours juridiques) et à agir pour le maintien et le développement d'une desserte équilibrée des territoires au service de tous. ■

✓ Signataires : SEPANSO, Coordination LGV Gironde, ACCRIL, Amis de la Terre 40, CADE (64), Coordination 47, Alternative LGV Midi-Pyrénées, Actival, Non au POCL, Collectif anti-LGV PL et pro-POLT

Sauvetage de deux oeufs de hulotte

Ces deux petites chouettes, arrivées au centre de soins LPO d'Audenge (Gironde) âgées respectivement d'un et deux jours, ont une histoire particulière. Elles ont été trouvées au stade d'oeufs par un élagueur qui a abattu un arbre en Dordogne. Trop loin du centre pour organiser leur transport sans risquer de les perdre, ils ont été confiés à un éleveur de psittacidés qui a réussi à les faire éclore et a appelé le jour-même le centre LPO pour organiser leur transfert. Les deux petites hulottes mangeant de petites quantités toutes les deux heures, l'équipe du centre a dû organiser des tours de garde pour la nuit...



Photo LPO Aquitaine

Maintenant que la saison a commencé, il est vivement recommandé de ne plus tailler les haies ou couper les arbres, de nombreux oiseaux ayant déjà commencé à construire les nids et à couvrir. ■

✓ Centre de soins LPO Aquitaine (Audenge) : lpoaquitaine.org/index.php/centre-de-soin/contacts



Dordogne

Diversification de l'activité des exploitants agricoles (le prix du carburant diminue)

En Dordogne, depuis un peu plus d'un an, nous sommes confrontés à des projets de circuits motorisés (motos, quads et 4x4) sur des exploitations agricoles. Ces projets se décrivent comme une diversification de l'activité agricole, à travers l'exploitation des espaces naturels restants. Les objectifs affirmés de ces exploitants agricoles, très souvent soutenus par des élus locaux, voire la Chambre d'agriculture, seraient :

- d'accompagner le développement économique et touristique du territoire,
- de maintenir une vitalité sur les territoires ruraux en terme d'emplois,
- de permettre la diversification de l'activité agricole du propriétaire.

A notre connaissance, existent les projets de :

Vendoire (piste d'entraînement)

L'emprise parcellaire totale du projet atteint 21,56 ha. La grande majorité de cette emprise est occupée par des cultures de céréales. Après une action des riverains puis la création d'une association, "Défense du Patrimoine", qui compte 450 adhérents, et l'intervention de la SEPANSO, le Préfet a pris un arrêté refusant le projet sur la base de textes sur l'urbanisme. Dans la foulée, l'élaboration d'un PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été engagée pour modifier les zones.

Sainte-Eulalie

Petit village paisible, au nord de Périgueux, où des habitants développent un tourisme de proximité. A quelques centaines de mètres de celui-ci, un agriculteur, passionné de motos, organise régulièrement des courses sur ses terrains. Après intervention de la SEPANSO, la demande d'agrément vient d'être refusée par la Préfecture.



Saint-Jory-las-Bloux

En activité et sans agriculture, où un agriculteur organise chez lui des stages de moto, de cross/enduro et de quad avec manifestations internationales diurnes et nocturnes sur un terrain de 20 ha. L'autorisation préfectorale n'a pas été donnée la veille de la manifestation pour que l'on puisse pas faire un circuit très suspensif dans les temps impartis.

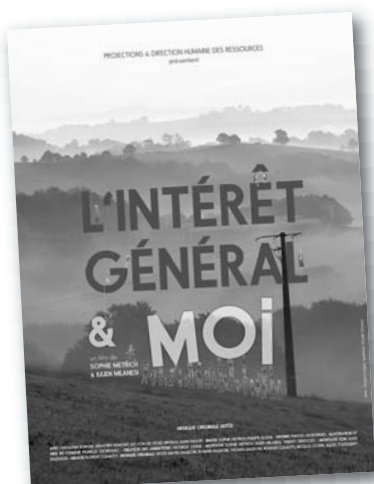
D'autres activités de ce type existent en Dordogne mais les riverains de ces circuits se taisent par peur ou par intérêt.

Egalement, toujours dans le cadre de la diversification et souvent à l'initiative d'exploitants agricoles ou propriétaires terriens, des projets de ball-trap sont soit en cours d'instruction auprès des services de la Préfecture, soit fonctionnent en toute illégalité. Encore, on assiste à une véritable omerta de la part de certains riverains, de certains élus et des services concernés par l'homologation. Compte tenu de l'omerta qui entoure ce type de projet, la SEPANSO Dordogne crée les conditions d'information et de sensibilisation et participe à la création d'associations locales et les fédère (21 en Dordogne). Les adhérents de ces associations, elle a établi une carte de lanceurs d'alerte sur tout le département.

Michel ANDRE,
Président SEPANSO Dordogne

L'intérêt général et moi

Un film de Sophie Metrich & Julien Milanesi



Une autoroute construite mais vide (l'A65 Langon-Pau), un projet ferroviaire pharaonique (les LGV GPSO), un projet d'aéroport vieux de plus de quarante ans (Notre-Dame-des-Landes). Sous ces infrastructures, des vies, des territoires, des espaces naturels sacrifiés ou devant l'être, au nom de l'intérêt général. Mais qui détermine l'intérêt général ? Comment ? Un film sur la démocratie des grands projets, sur la façon dont on prend et ressent ce type de décisions, aujourd'hui, en France.

Sophie Metrich et Julien Milanesi ont participé durant quatre ans à la lutte associative contre l'autoroute Langon-Pau (A65). Pour ce film, ils sont allés à la rencontre des différents acteurs (habitants, élus, associations, hauts fonctionnaires, journalistes...) de ce conflit.

Projection en avant-première
au cinéma Utopia de Bordeaux

le 12 avril 2016 à 20h30

Le film "L'intérêt général et moi" plonge le spectateur dans une réflexion vivante et sensible sur cette notion d'intérêt général. Les auteurs partent d'un conflit qu'ils connaissent bien : la construction de l'autoroute A65 Pau-Langon. Ce projet a vivement opposé les populations, les élus, il a produit des contradictions et des tensions au sein de la technocratie de l'Etat. Pourquoi ? Quelles luttes d'influence ? Au service de qui et de quoi ? Progressivement, les auteurs enquêtent sur d'autres "grands pro-

jets inutiles" : LGV, Notre-Dame-des-Landes. A partir de là, le propos s'élargit et se prolonge par une réflexion sur la nature même de notre démocratie dans un monde globalisé. Qu'est-ce qu'une démocratie au 21^{ème} siècle ? Quelle société organise-t-elle ? Elus, dirigeants politiques nationaux et locaux, militants associatifs, journalistes, fonctionnaires exposent leur point de vue et la question interpelle le spectateur lui-même, naturellement. On ressort de ce film l'esprit concerné pour longtemps. ■

Le Ciron

"L'or des sables"



Le Ciron est une rivière hors norme par son action sur le climat depuis plusieurs millénaires. Les brouillards si particuliers qu'il engendre permettent l'attaque des raisins par un champignon, *Botrytis cinerea*, qui permet la concentration en sucre et la synthèse des arômes du vin de Sauternes.

Cette vallée est un haut lieu de la biodiversité en Aquitaine et a une histoire unique au monde. Durant la glaciation, le plateau landais était couvert d'une maigre végétation caractéristique des zones polaires actuelles, sauf les gorges du Ciron qui hébergeaient une forêt de hêtre. Nous étions dans un refuge froid et nordique. Aujourd'hui, nous sommes dans un refuge chaud et les hêtres sont toujours là(*). Outre le Hêtre, cette vallée abrite d'autres ri-

chesseuses naturelles : une nouvelle espèce de brochet découverte en 2015, une nouvelle espèce de vandoise découverte aussi récemment... Un mycologue a déjà répertorié plus de 1300 espèces de champignons dont certaines endémiques.

Le Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant du Ciron est constitué d'une petite équipe (3 personnes) qui travaillent pour protéger et restaurer cette rivière. C'est pour la faire découvrir et aimer par le public que ce petit film a été réalisé. ■

A découvrir sur Vimeo

Durée : 7 min 44

vimeo.com/148330337

(*) www.bordeaux-aquitaine.inra.fr/Presse-et-Ressources/Communiqués-dossiers-presse/Communiqué-presse-Hetraie-Ciron/%28key%29/6

Simon CHARBONNEAU,
Administrateur SEPANSO Aquitaine
Maître de Conférence Honoraire

COP21 : Transition ou imposture ?

Suite à un énorme marathon médiatisé destiné à tenir l'opinion mondiale en haleine, l'Accord de Paris, qui a été signé entre les parties, s'inscrit dans le cadre de la Convention Climat signée à Rio en 1992 et est censé répondre au défi prométhéen du changement climatique actuellement en cours.

Cet accord, qui constitue certes un succès diplomatique évident pour notre pays, vise en fait à rassurer l'opinion quand à la capacité des dirigeants de la planète à résoudre ce problème qu'ils ont contribué à créer. Pourtant, dès le départ, ceux qui depuis des années ont consacré leur vie à réfléchir sur cette énorme question ne pouvaient qu'être habités par un profond scepticisme en raison du refus, tant du monde politique qu'économique et académique, de l'aborder dans sa dimension la plus tragique. Au vu des sources de financement de cette grande conférence internationale réunissant les puissants de ce monde dont le bilan carbone n'a pas encore été fait, on ne pouvait qu'être conforté dans ce sentiment. La lecture de ce document officiel ne pouvait d'ailleurs que le confirmer. Plusieurs remarques peuvent être faites à ce propos.

En premier lieu, observons que les émissions de gaz à effet de serre et leurs conséquences ne résument pas à elles seules la crise écologique majeure que connaît notre planète depuis une cinquantaine d'années. En effet, il existe d'autres dimensions de cette crise telles que la surconsommation d'eau douce, la surexploitation des sols et des océans ou la chute spectaculaire de la biodiversité partout dans le monde. S'en tenir à ces émissions, c'est la réduire aux questions d'énergie et de pollution.

Si l'on se limite à ce point de vue, la lecture de l'Accord de Paris laisse d'ailleurs l'impression que l'on n'a pas voulu prendre le problème à bras le corps. Le choix du vocabulaire est à ce titre tout à fait révélateur de ce refus. Pour respecter l'objectif de se tenir au-dessous de 2 °C, le terme de **réduction** des émissions, sans doute jugé trop contraignant pour les nouveaux pays in-

dustriels, a été écarté au profit de celui d'**atténuation** qui constitue un euphémisme. Rappelons à ce sujet que le protocole de Kyoto ne s'était pas fixé un objectif de température à ne pas dépasser mais une obligation pour les pays développés de revenir aux quantités émises en 1990, suivant un échéancier précis qui n'a d'ailleurs jamais été respecté par la majorité des pays signataires, sans compter ceux qui s'en sont retirés comme l'Australie et le Canada.

Croire qu'il est actuellement possible scientifiquement et techniquement de piloter la planète pour arriver à respecter cet objectif de température relève d'un raisonnement illusoire qui est celui de la géo-ingénierie. Comme l'illustre son article 10, tout l'imaginaire des signataires est d'ailleurs dominé par le recours magique à la technique, seule capable de nous sauver du désastre alors qu'elle nous y a plongés. Comme le dispose l'article 10-5 de l'accord, **"il est essentiel d'accélérer, d'encourager et de permettre l'innovation pour une riposte mondiale efficace à long terme face aux changements climatiques et au service de la croissance et du développement durable"**. On ne peut être plus clair et plus aveugle quant aux causes profondes du réchauffement climatique, soulignées dès le début des années 70 par les esprits les plus prophétiques de la communauté savante internationale !

On comprend alors mieux pourquoi cet accord ne fait aucune mention des conséquences climatiques mondiales entraînées par l'expansion effrénée du trafic aérien et maritime, celle de l'industrie automobile ainsi que, d'une manière générale, l'exploitation continue des ressources fossiles dont on ne cherche pas à tarir le financement. Or, cette explosion du commerce interna-

tional, fortement émettrice de gaz à effet de serre, est la conséquence directe de la multiplication des échanges économiques mondiaux. Ici on touche à la schizophrénie généralisée caractérisant la manière dont est abordée la crise écologique depuis plus de quarante ans en prétendant chercher à la résoudre sur le long terme tout en donnant en fait la priorité aux intérêts économiques du court terme. Nous préférons alors soigner cette maladie en inventant des oxymores comme la "croissance verte" ! Et cet aveuglement continue aujourd'hui avec l'expansion de l'industrie numérique qui n'est pas du tout "immatérielle" contrairement à ce que nous assène une propagande officielle !

Enfin, il y a la question démographique concernant plus particulièrement des pays comme la Chine, l'Inde et l'Afrique qui n'est jamais abordée alors que, combinée à celle de la croissance de nos moyens d'intervention sur les ressources naturelles, son impact sur les puits de carbone avec la déforestation de pays entiers est énorme.

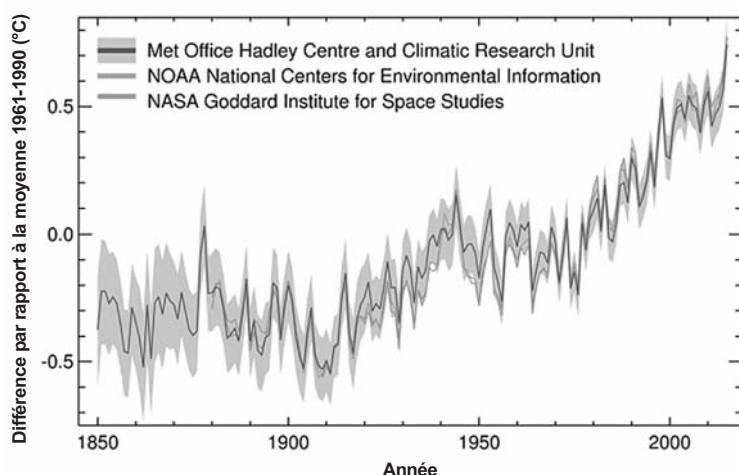
Aujourd'hui, l'humanité semble être arrivée au bout d'un chemin suivi en aveugle et qui l'a menée à l'âge de l'anthropocène. Face à cette réalité qui la dépasse, ses yeux commencent à se dessiller mais ses réactions sont bien trop lentes au regard des changements radicaux que supposent des réponses politiques autrement plus ambitieuses que celles de l'Accord de Paris. De ce point de vue-là, il faudrait d'abord que les pays les plus développés commencent par remettre en question leur mode de vie insoutenable et pourtant donné en exemple à la terre entière. Une remise en question forcément douloureuse mais beaucoup moins que l'inéluctable effondrement global de nos sociétés. ■

Vers une accélération du réchauffement planétaire ? —

Daniel DELESTRE

Le réchauffement planétaire, loin de se ralentir comme certains l'espéraient, semble s'accélérer. Selon les trois grandes institutions tenant le registre des températures mondiales - l'Agence océanique et atmosphérique américaine (NOAA), l'Agence spatiale américaine (NASA) et l'Office météorologique britannique (Met Office) - l'année 2015 a été la plus chaude à l'échelle du globe jamais enregistrée, et de loin (cf. graphique ci-dessous).

ANOMALIES DE TEMPÉRATURE MOYENNE MONDIALE (1850-2015)



Pas vraiment étonnant quand on sait que la concentration atmosphérique en gaz à effet de serre continue de croître à un rythme inégalé et que le gaz carbonique a atteint le niveau record de 400 ppm⁽¹⁾ dans l'atmosphère en 2015.

L'anomalie de température moyenne mondiale, qui caractérise le réchauffement global, a atteint en 2015 **+0,90°C** par rapport à la valeur moyenne du 20^{ème} siècle et environ **+1,1°C** par rapport aux niveaux préindustriels.

La fin de l'année 2015 a été exceptionnellement chaude dans le monde avec une anomalie de température moyenne pour le mois de décembre de **+1,3°C**, se rapprochant dangereusement de l'objectif de la COP 21 de limiter le réchauffement à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle⁽²⁾.

En ce début d'année 2016, le réchauffement planétaire semble s'accélérer, avec notamment pour le mois de février une anomalie de température moyenne mondiale de **+1,20°C** par rapport à la moyenne du 20^{ème} siècle, ce qui signifie environ **+1,40°C** par rapport à l'ère préindustrielle.

En France, l'année 2015 se situe au troisième rang des années les plus chaudes depuis 1900, et l'hiver 2015-2016 est le plus chaud depuis 1900 avec une température moyenne de 8°C, soit 2,6°C de plus que la normale.

Comment ne pas déduire de ces constatations l'échec des tentatives de gouvernance mondiale du climat ? Dans ce contexte, l'objectif de la COP 21 de limiter à 2°C, voire à 1,5°C, le réchauffement climatique, paraît de plus en plus difficile à atteindre.

Les chances de respecter ces objectifs paraissent d'autant plus faibles qu'à peine trois mois après la conférence de Paris les contradictions entre les engagements de la communauté internationale et la réalité des politiques nationales réapparaissent au grand jour⁽³⁾. Telle la France, un pied dans la transition énergétique et un autre dans les projets polluants et énergivores comme celui de Notre-Dame-des-Landes.

⁽¹⁾ ppm : partie par million

⁽²⁾ L'accord de Paris (COP21) vise à "contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels".

⁽³⁾ "Les difficultés de l'après-COP21 se multiplient". Simon Roger. Le Monde. 13 mars 2016



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
Internet : www.aquitainealternatives.org
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
Internet : www.lpoaquitaine.org
- CISTUDE NATURE
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org

LA COLONNE DES INTERNAUTES

Les sciences participatives

Il y en a pour tous les goûts...

Vigie-Nature, fondé et porté par le MNHN (Museum National d'Histoire Naturelle), propose à chacun d'entre nous de contribuer à l'avancement de la "recherche" en observant la biodiversité qui nous entoure : Vigie-Nature propose pour cela des rendez-vous sur le terrain, en ville comme à la campagne, et pour tous les niveaux de connaissances :



<http://vignature.mnhn.fr>

Un clic sur l'onglet Pour tous renvoie sur huit observatoires à choisir selon ses goûts ou curiosités. "Il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances naturalistes approfondies pour y participer." Ouf, on peut donc se lancer ! Ayant choisi de participer à l'Opération Papillons lors de son lancement, je dois avouer que, malgré la fiche d'identification mensuelle, mes débuts dans l'identification des papillons de mon jardin n'ont pas été faciles... Le temps d'aller chercher la fiche, le papillon s'était envolé ! Depuis la page d'accueil, n'oubliez pas de cliquer sur Actualités - Le blog, "fenêtre ouverte sur la biodiversité et les sciences participatives", passionnante !

La dernière née, lancée le 3 septembre 2015 par le MNHN en partenariat avec la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères (SFPEM) propose d'étudier les habitudes du mammifère préféré des Français : le Chat domestique, surnommé "serial killer" par les amoureux des oiseaux ! Le MNHN et la SFPEM ont lancé cette enquête afin de découvrir les liens entre le Chat et la biodiversité à travers l'étude des phénomènes de prédation sur la petite faune ! Le Chat est un tigre pour ces micromammifères qu'il traque sans crainte dès la nuit tombée !

www.chat-biodiversite.fr

Les amoureux des chats et de la nature ne pourront s'empêcher de participer à cette enquête ! Le Chat étant de plus en plus présent dans les milieux naturels, ce projet a pour objectif de mieux comprendre la problématique complexe des relations proies/prédateurs dans l'environnement. Cette opération propose aux citoyens de décrire les comportements de leur chat (ou de ceux de leurs voisins) et de rapporter les observations sur leurs actions de chasse... Avant de commencer, prenez connaissance des conseils pour la saisie. Armez-vous de patience à vos postes d'observation, sans toutefois donner votre langue au... ! Bonne participation !

Françoise Couloudou

La méthanisation

Un cadrage est souhaitable

Colette GOUANELLE,
Administratrice
SEPANSO Aquitaine

La méthanisation est en plein essor en France, au même titre que les autres énergies renouvelables, et suscite de nombreux espoirs, dans le monde rural et agricole en particulier. Elle participe aussi à la gestion des déchets tout en apportant un revenu complémentaire aux agriculteurs. La Ministre Ségolène Royal a lancé, le 4 septembre 2014, un appel à projets pour le développement de 1500 méthaniseurs sur trois ans. Cet appel à projets s'adresse aussi bien au monde agricole et de l'industrie (agroalimentaire notamment) qu'aux collectivités territoriales. Il devrait leur permettre d'obtenir un accompagnement par les services de l'Etat et l'ADEME⁽¹⁾, ainsi qu'une aide financière.

Mais ce procédé suscite également des réticences, voire des oppositions, et il est important de savoir dans quelles conditions cette technologie est écologiquement valable.

QU'EST-CE QUE LA MÉTHANISATION ?

C'est un processus naturel de transformation de la matière organique (fumier, lisier, boues de station d'épuration, résidu de l'industrie alimentaire...) en :

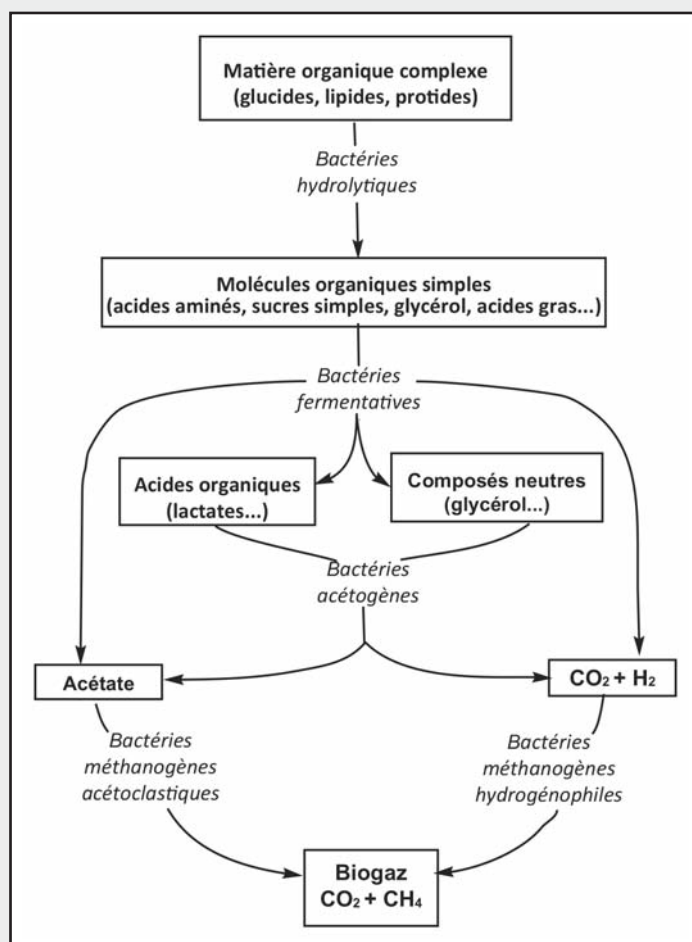
- un mélange gazeux appelé biogaz, composé principalement de méthane (CH_4) et de dioxyde de carbone (CO_2) avec quelques traces d'autres gaz (ammoniac, azote, sulfure d'hydrogène),
- et une partie liquide ou pâteuse appelée digestat, composée des éléments organiques non dégradés (lignine par exemple) et de minéraux (molécules à base d'azote, potassium, phosphore...).

Processus de méthanisation proprement dit

Il consiste en une succession de réactions chimiques sous l'action d'enzymes⁽²⁾ synthétisées par des bactéries anaérobies⁽³⁾ qui se nourrissent de la matière organique. Les réactions se déroulent en trois étapes essentielles :

- Première étape d'hydrolyse (réaction avec l'eau) aboutissant à la fragmentation des grosses molécules organiques (glucides, lipides, protéides) en molécules plus simples (acides aminés, sucres simples, glycérol, acides gras).
- Deuxième étape constituée d'une succession de réactions sous l'action de bactéries fermentatives (réactions de décomposition anaérobie) puis de bactéries acétogènes. Il en résulte respectivement des acétates, du CO_2 et de l'hydrogène.
- Troisième étape de méthanogénèse par décarboxylation⁽⁴⁾

ÉTAPES DE LA MÉTHANISATION



des acétates ou par réduction⁽⁵⁾ du CO_2 . Il résulte de cette phase un biogaz composé principalement de méthane et de dioxyde de carbone.

Ce processus se déroule naturellement dans certains milieux tels que les marais ou eaux stagnantes, les rizières, le tube digestif de certains animaux dont les mammifères ruminants sont les plus connus.



Techniques employées dans une unité de méthanisation

Les réactions sont obtenues dans une enceinte close (appelée digesteur ou réacteur, parfois fermenteur) où l'on doit maintenir une température constante. Les techniques varient selon la teneur des substrats en matière sèche (méthanisation par voie humide ou par voie sèche), la température de réaction (méthanisation mésophile entre 30 et 40 °C, thermophile entre 60 et 65 °C), les modes d'alimentation et de vidange du digesteur (alimentation et vidange en continu pour les substrats liquides, ou en discontinu en fonction de la production de biogaz pour d'autres).

Le plus souvent, c'est le maintien de la température qui pose problème en hiver, il faut que le fermenteur soit isolé thermiquement et que la matière entrant soit réchauffée, en général par la chaleur de la partie qui sort.

La présence dans les déchets de substances (antibiotiques, certains biocides...) pose également problème car elle peut altérer la population des micro-organismes utiles du méthaniseur.

Valorisation du biogaz

Le biogaz a un pouvoir calorifique inférieur (PCI)⁽⁶⁾ d'environ 5 à 7 kWh/m³. L'injection du biogaz épuré dans le réseau de gaz naturel serait le plus rentable.

La combustion du biogaz est couramment utilisée pour la production de chaleur utilisable localement, pour la production d'électricité - mais d'efficacité énergétique plus faible - ou pour la production combinée d'électricité et de chaleur (cogénération). De nombreux digesteurs sont dotés d'un groupe électrogène fonctionnant au biogaz et générant en cogénération de l'eau chaude à 80 °C permettant de maintenir la température du ou des digesteurs.

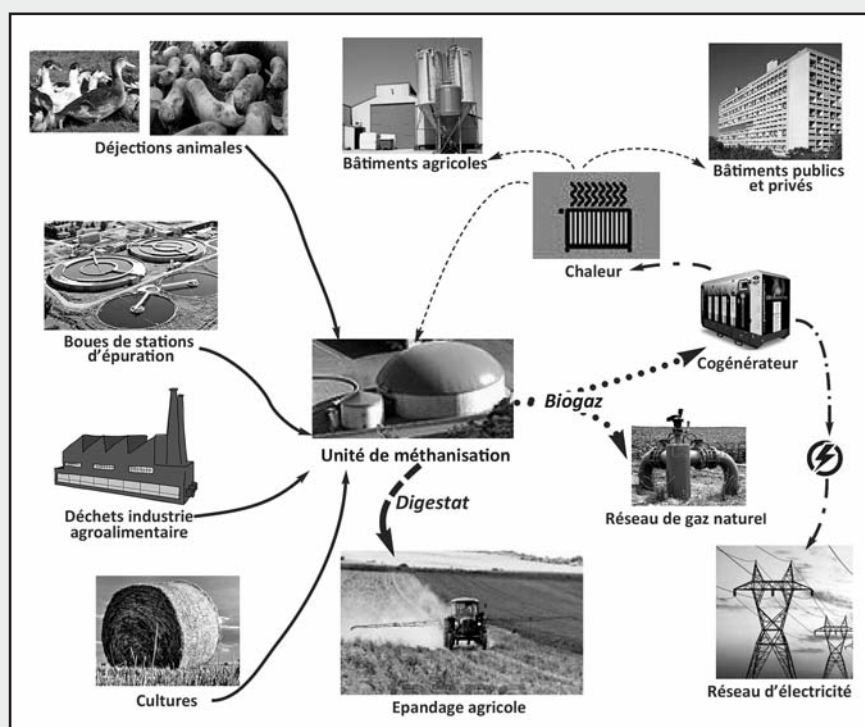
Après une série d'étapes d'épuration et compression, le biogaz pourrait également être utilisé comme carburant de véhicules à moteur.

Valorisation du digestat

Sauf s'ils sont valorisés par compostage, les digestats conservent un statut de déchet. La méthanisation des effluents d'industrie agroalimentaire nécessite d'être complétée par un traitement aérobique ou d'aller en station d'épuration avant tout rejet dans la nature.

Au cours de la méthanisation, une partie de la matière or-

INTERACTIONS D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION AVEC LE TERRITOIRE



ganique azotée (protides) est décomposée et produit ainsi de l'azote ammoniacal. Cet azote sous forme minérale est soluble et directement assimilable par les végétaux, ce qui équivaut à un engrais que l'on peut épandre comme nutriment immédiatement disponible pour les cultures.

Une partie de la matière organique non minéralisée reste à l'état solide et peut être utilisée comme amendement pour maintenir, voire améliorer, la structure et la vie d'un sol en apportant des éléments (carbone, azote, phosphore, potassium) à minéralisation lente, donc biodisponibles sur le long terme.

Selon la composition de la matière organique de départ et le traitement ultérieur, le digestat pourra être utilisé de différentes manières : par épandage du digestat brut ou après séparation de la phase liquide (riche en azote ammoniacal et en potasse) et de la phase solide (matière organique restante et phosphore). La phase liquide peut être épandue directement ou après différents traitements (filtration, traitements biologiques...). La phase solide peut aussi être épandue directement ou après séchage ou compostage. La plupart des traitements sont onéreux et les besoins doivent être étudiés avec soin.

Il convient également d'épandre chacune des phases, notamment la phase liquide, de manière judicieuse pour maintenir l'équilibre organo-minéral et la structure des sols et éviter la pollution des nappes phréatiques. Les plans d'épandage doivent respecter la procédure qui tient compte des caractéristiques des produits à épandre, de celles du sol récepteur et des seuils de quantité apportée. Ceci se fait également en fonction des types de culture, de la période de vie végétale et de la météorologie.

L'AVENIR DE LA MÉTHANISATION EN AQUITAINE

La ministre S. Royal a annoncé, le 13 novembre 2015, l'évolution du dispositif de soutien pour les nouveaux sites de méthanisation, qui devait entrer en vigueur début 2016 :

- Les méthaniseurs de moins de 500 kW seront soutenus par un tarif d'achat de l'électricité garanti pendant vingt ans.
- Les méthaniseurs de plus de 500 kW seront soutenus dans le cadre d'appels d'offre ouvrant droit à un complément de rémunération garanti pendant vingt ans.

Ce nouveau dispositif met en avant la spécificité du modèle français de méthanisation en encourageant le recours aux effluents d'élevage et limitant le recours aux cultures énergétiques.

On classe les unités de méthanisation en trois catégories :

- Type fermier installé dans ou près d'une exploitation agricole en vue de traiter la biomasse agricole.
- Type territorial principalement destiné à traiter les déchets organiques d'un secteur géographique.
- Type industriel installé sur le site d'une usine agroalimentaire afin de dépolluer les effluents agroalimentaires.

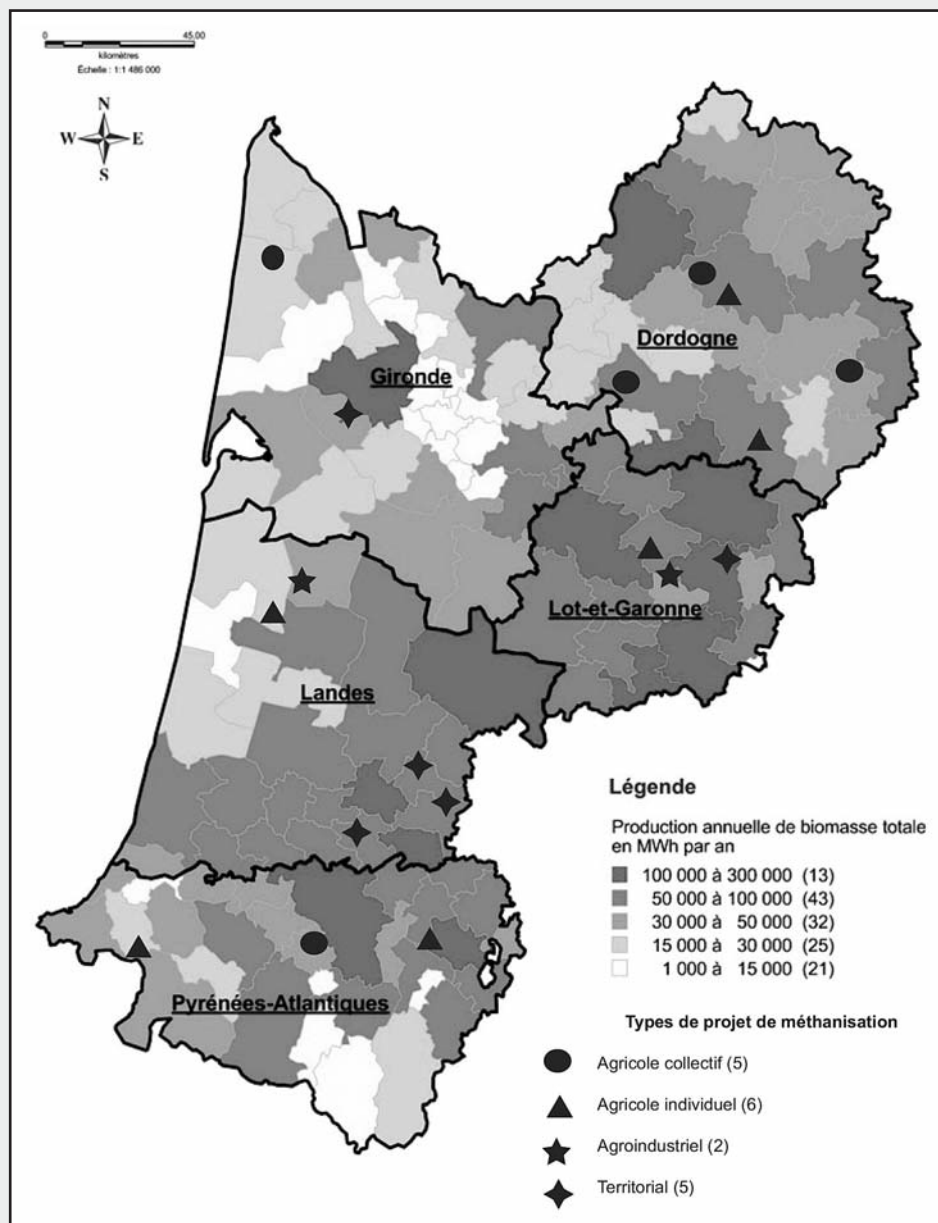
Du fait de sa vocation agricole et agroalimentaire, l'Aquitaine possède un fort potentiel de méthanisation que le Conseil régional veut mettre en œuvre dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre, de produire de l'énergie et de mieux gérer les effluents et déchets agricoles et agroalimentaires. Une étude (dispositif Méthaqtion)⁽⁷⁾ a permis d'évaluer les ressources de biomasse méthanisable, d'identifier les potentiels de valorisation énergétique du biométhane, de cartographier les zones favorables à l'implantation d'unités de méthaniseurs et d'en faire la promotion.

Ainsi les ressources de matière organique méthanisable atteindraient, à l'horizon 2030, 4.200.000 tonnes brutes/an pour un potentiel équivalent énergétique de 1400 GWh, ce qui représente 10 % de la consommation de

gaz naturel en Aquitaine. Cette ressource se compose de déjections d'élevage (71 % du potentiel énergétique total), de sous-produits de cultures céréalières, maraîchères, viticoles et de cultures intermédiaires à vocation énergétique mais également de déchets tels que ceux de la restauration, agro-industriels, verts ou des boues d'épuration (les volumes mobilisables représentent 9 % du potentiel énergétique total).

L'ADEME fait état pour l'Aquitaine de 10 unités en fonctionnement (dont 9 agricoles et 1 industrielle), 3 unités en construction (1 agricole et 2 industrielles territoriales), 5 en investissement (2 agricoles, 2 territoriales et 1 industrielle) et 20 projets en étude. Ceci représente une production énergétique équivalant à 145 GWh pour les unités en fonctionnement et en construction et pourrait atteindre 250 GWh avec celles en investissement.

RESSOURCES EN BIOMASSE ET TYPES DE PROJETS DE MÉTHANISATION



VALEUR ÉCOLOGIQUE : QUELQUES RÉSERVES

La méthanisation fait partie du mix énergétique pour les années à venir. Avec le bois-énergie, elle représente une ressource énergétique, certes carbonée mais non fossile et qui évite par conséquent de nouvelles émissions de gaz à effet de serre. Elle permet également de recycler efficacement une partie des déchets produits par l'agriculture, l'industrie agro-alimentaire et les stations d'épuration et ainsi de réduire la pollution des sols et des nappes phréatiques par des rejets non contrôlés que les eaux de surface et souterraines ne sont plus en mesure de métaboliser. Cependant, il convient d'étudier sérieusement les projets d'installation afin d'éviter les impacts négatifs sur la santé et sur l'environnement.

Depuis 2010, les unités de méthanisation sont classées dans la rubrique ICPE ⁽⁸⁾, prévoyant un régime d'enregistrement. Le stockage et la combustion du biogaz sont également réglementés, ainsi que les tonnages et la nature des substrats qui, selon les cas, sont soumis à simple déclaration, enregistrement ou autorisation. Les nuisances olfactives sont possibles, si l'installation n'est pas bien conçue, soit lors du transport de la matière organique de départ, soit lors du stockage du biogaz qui contient des traces de sulfure d'hydrogène (H₂S), gaz malodorant et corrosif, qui doit être majoritairement éliminé. Les risques de fuite de biogaz et d'explosion ne sont pas à négliger.

Si le procédé de méthanisation n'est pas source de bruit, il n'en est pas de même des engins de transport pour le chargement ou déchargement du méthaniseur (sur une distance minimale de 50 m) ainsi que du fonctionnement des éventuels cogénérateurs.

Il est souhaitable de privilégier l'injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel ou peut-être de développer son utilisation comme carburant pour les véhicules de transport, ce qui réduirait la facture énergétique imputable au pétrole ainsi que la pollution par les particules fines.

La plupart des agents pathogènes sont détruits lors de la méthanisation thermophile (> 60 °C) mais, lors d'une méthanisation mésophile, il faut prévoir des opérations de destruction des germes les plus résistants présents dans le digestat (pasteurisation, compostage...), notamment pour la méthanisation de sous-produits animaux (provenant d'abattoirs, de cuisine, de lait ou de déjections).

LE PETIT MÉTHANISEUR FERMIER de Castelmoron-sur-Lot

Parmi les prototypes de méthaniseurs fermiers, le projet Archiogaz fonctionne depuis quatre ans chez un producteur de prunes et éleveur laitier, à Castelmoron-sur-Lot, dans le Lot-et-Garonne. Il vient d'avoir l'agrément de l'ADEME et est désormais commercialisé.

Il présente l'avantage de limiter l'impact sur l'environnement avec :

- ◆ Une taille adaptée aux élevages français et travaillant avec les ressources de chaque ferme (rentable pour un investissement minimum correspondant à une production de 75 kW électriques)
- ◆ Une installation à base de citernes souples et démontables, ce qui permettrait au site de revenir à l'état initial en fin d'exploitation
- ◆ Le digestat qui retourne sur les terres de l'exploitation
- ◆ Une récupération du biogaz (1 tonne/jour) qui évite des émissions de méthane et dioxyde de carbone dans l'atmosphère.
- ◆ Un cogénérateur qui permet de transformer l'énergie du biogaz en électricité (équivalent des besoins de 250 foyers)
- ◆ Un coût suffisamment bas (480.000 euros, dont 120.000 pris en charge par l'ADEME) pour rentabiliser l'investissement à partir d'une dizaine de tonnes d'intrants par jour (dans le cas du prototype, deux tiers de fumier et lixiviat et un tiers de déchets de maïs)



Photo : Alain ZANARDO

La méthanisation soustrait certains gaz à effet de serre qui auraient été émis naturellement dans l'atmosphère et l'apport d'azote ammoniacal au sol se substitue avantageusement aux engrais dont la fabrication est énergivore. Cependant, tous les biodéchets n'ont pas la même valeur : les sous-produits et déjections animales (lisier de porc notamment) et les boues issues du traitement des eaux usées urbaines produisent un digestat beaucoup plus riche en éléments fertilisants (N, P, K) que les déchets verts. Il y a un risque d'émission d'ammoniac dans l'atmosphère (dangereux pour la santé et source de gaz à effet de serre) lors des épandages, si l'incorporation au sol tarde trop ou si les quantités sont trop importantes par rapport aux besoins immédiats. De plus, les digestats ne restituent pas au sol la totalité du carbone (partie intégrée dans le méthane), pourtant indispensable au

maintien de sa structure. De manière générale les épandages doivent être calculés en fonction des apports en fertilisants et ne doivent pas entraîner une surfertilisation des cultures qui pourrait conduire à une pollution des cours d'eau par les nitrates, ou à d'autres effets négatifs sur la qualité des sols.

La mauvaise qualité des intrants induit un digestat de mauvaise qualité : certains digestats contiennent des éléments minéraux ou des molécules organiques indésirables, notamment ceux issus du traitement des eaux usées, ou bien issus de lisier de porc, qui peuvent contenir du cuivre et du zinc. Concernant les déchets ménagers et les boues de station d'épuration, il est nécessaire de trier pour éliminer tous les éléments indésirables ou non fermentescibles qui se retrouveraient dans le digestat et s'accumuleraient dans le sol, tels que plastiques, hydrocarbures, métaux lourds, médicaments...

Pour toutes les raisons qui précèdent, on ne peut installer des unités de méthanisation n'importe où et notamment dans des zones inondables ou proches des cours d'eau ⁽⁹⁾.

Un certain nombre d'effets pervers à éviter

Il est important que les unités de méthanisation soient installées à proximité des sources de substrat ainsi que des parcelles sur lesquelles seront épandus les digestats, ceci afin d'éviter les transports énergivores et polluants.

On doit proscrire la méthanisation de substrats qui pourraient avoir une autre utilité, tels que la paille qui sert de litière ou qui peut être incorporée au sol à l'état brut dans la mesure où elle est exempte de polluants.

Il faut à tout prix éviter les cultures dédiées à la méthanisation et ne pas forcer les cultures à l'aide d'engrais et de pesticides pour obtenir davantage de substrat à méthaniser, ce qui irait à l'encontre du projet d'agro-écologie.

Il ne faut pas que la méthanisation devienne prétexte à la création ou à l'agrandissement d'élevages industriels (porcs, canards...) dont les effets sur la santé des consommateurs, sur l'environnement et sur le bien-être animal sont catastrophiques.

CONCLUSION

Si la SEPANSO est favorable aux énergies renouvelables, dans la mesure où elles permettraient de réduire la consommation des énergies fossiles et nucléaire, n'oublions pas que la finalité de l'agriculture est avant tout de produire des aliments sains. C'est ce que savent faire les éleveurs (bio notamment) dont le bétail s'alimente dans les prairies : les microorganismes du sol sont alors capables de minéraliser les déjections, tout en conservant la qualité du sol sans altérer l'environnement. Si la méthanisation peut permettre de réduire la pollution lorsque le bétail doit être tenu à la ferme en hiver, elle ne doit pas être un argument pour créer des élevages intensifs toujours plus grands, qui la plupart du temps ne disposent pas des terres permettant les épandages à proximité. Il est tout-à-fait anormal de créer des élevages intensifs alors qu'ailleurs des prairies sont abandonnées.

Si la méthanisation peut constituer un des éléments du mix énergétique futur et générer quelques revenus complémentaires, n'oublions pas que la solution à nos besoins énergétiques passe avant tout par la réduction de la consommation et qu'il est toujours plus efficace d'éviter de polluer que de dépolluer. ■

QUELQUES LIENS POUR S'INFORMER

www.developpement-durable.gouv.fr/La-methanisation.html
www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/fiche-technique-methanisation-201502.pdf
www.solagro.org/methanisation
www.mirabel-lne.asso.fr/f/FNE_PositionMethanisation.pdf
www.actu-environnement.com/ae/news/aquitaine-fait-pari-methanisation-24543.php4
www.methaqtion.org/les-donnees-chiffrees-de-methaqtion
scienceenvironnement.free.fr/methanisation/sommaire.htm

(1) ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

(2) Enzymes : catalyseur organique synthétisé par ces cellules ou des microorganismes

(3) Anaérobie : dit d'un microorganisme dont le métabolisme se déroule en l'absence d'oxygène

(4) Décarboxylation : réaction chimique au cours de laquelle une molécule de dioxyde de carbone (CO₂) est éliminée.

(5) Réduction : dans ce cas, réaction chimique du dioxyde de carbone avec l'hydrogène, grâce aux enzymes bactériennes, permettant de produire du méthane

(6) PCI : correspond à la quantité de chaleur dégagée par la combustion complète d'une unité de combustible et dont l'énergie de vaporisation de l'eau dans le combustible et les produits de réaction ne sont pas récupérés

(7) www.aquitaine.ademe.fr/sites/default/files/files/DI/D%C3%A9chets/presentation-retours-experiences-methaqtion.pdf

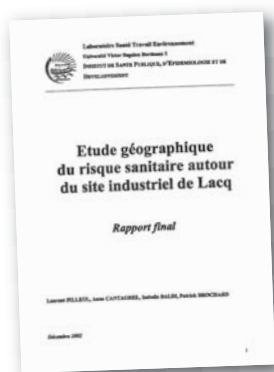
(8) ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Ces installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers sont soumises à une législation et une réglementation particulières.

(9) La SEPANSO Landes est favorable à la méthanisation mais dénonce certains projets, comme ceux de Bordères et de Saint-Sever parce qu'ils supposent la délivrance de permis de construire en zone inondable proche de l'Adour, ou encore un projet à Cachen trop proche d'habitations.

Michel RODES,
SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
(résumé du dossier de presse en
ligne sur www.sepanso64.org)
15 mars 2016

136 décès supplémentaires parmi / sur le bassin de Lacq

La pollution industrielle en cause ?



Le 7 mars 2016, la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques a envoyé à toute la presse nationale l'étude ISPED⁽¹⁾ que l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Préfecture avaient gardé secrète depuis 2002. La SEPANSO avait eu accès à ce document à la veille de son audition par la Cour des comptes. Nous n'attendions qu'une chose : le rapport final de la Cour des comptes. Nous publions donc enfin cette étude dont l'existence même nous était cachée en Préfecture et dans toutes les réunions traitant de santé publique. Les dirigeants politiques avaient bien reçu cette étude en 2002. Depuis quatorze ans, c'était la loi du silence.

Cette étude fait ressortir *“une surmortalité de 14 % chez les moins de 65 ans dans la zone la plus proche des usines”* entre 1968 et 1998. Le chiffre brut est là : **136 décès supplémentaires** parmi les 1.124 recensés sur une période de 31 ans.

LES RÉVÉLATIONS DE L'ÉTUDE ISPED

Les conclusions de cet Institut de la Faculté de médecine de Bordeaux pointaient du doigt des faits significatifs. Il existe bien un gradient dans l'espace : plus on se rapproche des usines et plus la surmortalité augmente. L'autre gradient est celui du temps : la dernière décennie de la période étudiée se caractérise par une augmentation des cancers de l'appareil respiratoire de 34 % chez les moins de 65 ans par rapport à la zone non exposée n° 2.

L'étude ISPED ne concluait pas à des liens de causalité mais ne les excluait pas, et préconisait de prolonger l'étude. La Ministre de la santé n'a toujours pas engagé la poursuite de cette étude, comme préconisé par L'Institut National de Veille Sanitaire (INVS) et la Cour des comptes.

L'ÉTUDE ISPED

“Étude géographique du risque sanitaire autour du site industriel de Lacq”

La méthode de l'étude ISPED de 2002

Cette étude est une étude épidémiologique conçue pour observer globalement la situation de 1968 à 1998 en choisissant trois zones concentriques de 22.000 habitants chacune. Elle compare donc la population des trois zones entre elles, puis avec celle de l'ensemble de l'Aquitaine. **Dans la zone dite exposée**, qui englobe 22 communes les plus proches des plateformes industrielles, **l'ISPED constate diverses aggravations** :

- **Mortalités générales** : la surmortalité augmente pendant l'enquête dans le temps, de décennie en décennie, chez les moins de 65 ans. Elle s'aggrave également dans l'espace en s'approchant des industries.
- **Ensemble des cancers** : nous pouvons lire *“alors qu'une tendance à la sous-mortalité (de l'ordre de 20 %) était notée dans la zone exposée avant 1976, une inversion de tendance apparaît au cours du temps et*

aboutit à une surmortalité de 30 à 40 % dans la période de 1991-98”.

- **Cancers respiratoires** : les auteurs écrivent *“... un excès de mortalité de 56 % significatif est noté au-delà de 1990 dans la zone exposée par rapport à la zone non exposée n° 2”.*

Nos réflexions sur l'étude ISPED

- L'absence de preuve de causalité est normale dans une étude d'observation, d'autant qu'il n'est pas dit qu'il n'y a aucune preuve de cause à effet.
- Le fait que ce gradient soit plus net chez les jeunes est un facteur de gravité. Une augmentation du risque chez les jeunes, c'est une augmentation qui se répercute lorsque ces jeunes deviennent adultes. Cette hausse de la mortalité a toutes les chances de s'être amplifiée depuis 1998. L'accroissement dans la période est aussi plutôt en faveur d'un risque associé à de nouveaux polluants ou à un effet de synergie entre tous ces nouveaux polluants.

Ces deux éléments - effet chez les jeunes et augmentation au cours du temps - sont autant d'arguments qui justifient une nouvelle étude.

es 1.124 recensés
sur 30 ans

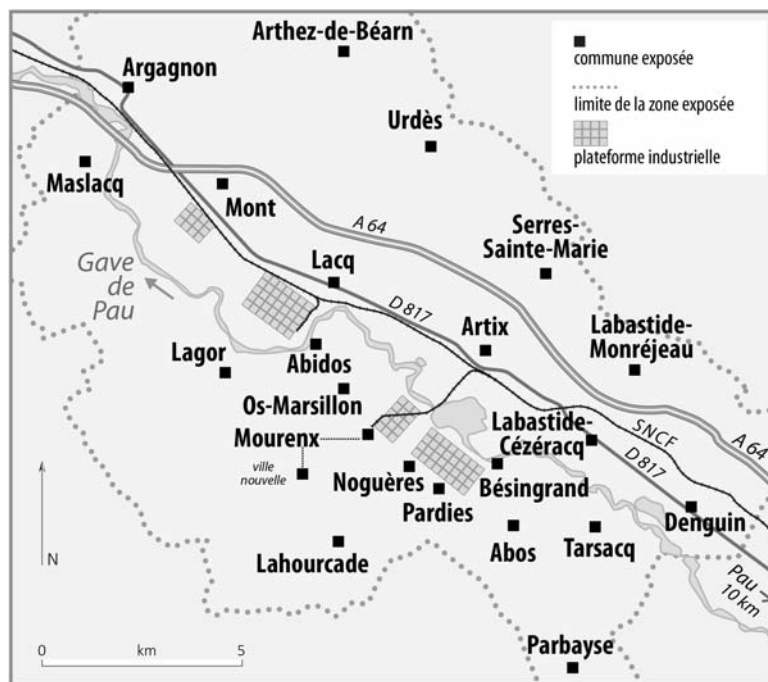
UN SCANDALEUX SILENCE

Qu'est devenue, 17 ans plus tard, cette population jeune déjà très affectée par la pollution chimique ?

Pour la Préfecture et les autorités, il n'est pas question de chercher la réponse et encore moins de le faire savoir. C'est dans un but de diversion qu'une Étude de Risque Sanitaire de zone (ERSz) a été demandée au bureau d'étude BURGEAP en 2004 et réactualisée en 2013. Cette étude, payée par l'État et les industriels, ne sélectionne que cinq substances en se basant sur les chiffres de rejets fournis par... les industriels.

L'ARS reconnaît qu'il existe au moins 140 polluants rejetés à Lacq. Les nouvelles substances rejetées et leurs produits de dégradation sont mal cernés et inquiétants. L'étude ISPED soulignait le danger de la multiplication de nouvelles substances. Nous connaissons par l'Université de Montpellier⁽²⁾ la gravité de ces synergies qui concernent jusqu'à des milliers de combinaisons possibles. Des substances qui ne sont isolément pas toxiques du tout deviennent par combinaison avec d'autres de puissants cancérigènes ou perturbateurs endocriniens. En réalité, c'est tout le système des normes des arrêtés préfectoraux qui est obsolète. C'est une révision déchirante qui s'impose, très coûteuse.

L'ARS a cherché à étouffer, saper, dénigrer l'étude ISPED. Le 9 décembre 2009, le représentant de cet organisme



COMPLEXE CHIMIQUE DE LACQ SURMORTALITÉ

La Cour des Comptes :

« L'étude ISPED de 2002 fait ressortir une surmortalité de 14 % chez les moins de 65 ans dans la zone la plus proche des installations industrielles. »

22 communes en tout, 22 723 habitants en 1968.

4 principales zones industrielles : 20 sites SEVESO.

La zone exposée, seule représentée ici, est entourée en continuité de deux autres zones concentriques de 20 000 habitants chacune qui sont de moins en moins exposées. ISPED a travaillé sur 60 000 hab. Cela évite les biais d'interprétation. Il y a bien un gradient de mortalité à l'approche des usines.

Cartographie SEPANSO 64 (2015)
www.sepanso64.org

déclarait⁽³⁾ : *“une étude épidémiologique avait été finalement écartée, la demande sociale étant inexistante, l'utilité discutable et le coût élevé” ou encore “le lancement d'une étude fait courir le risque, dès lors, de briser la paix sociale”.*

RÉACTIONS DES POLITIQUES

La Cour des comptes estime que l'étude ISPED aurait dû déboucher sur des investigations complémentaires. Aujourd'hui, 15 mars 2016, Madame Touraine n'a toujours pas décidé de prolonger l'étude ISPED. Les différents ministres tapent en touche face aux préconisations du Président de la Cour des comptes. Or, ces préconisations remontent au... 3 juillet 2014. Deux années de plus perdues en promesses d'études sur... cinq polluants !

La DREAL affirme en SPPPI⁽⁴⁾ que tous les arrêtés préfectoraux sont respectés. Ainsi, nous aurions une pollution légale, une atteinte à la santé “légale”. Les

populations souffrent. Il y a des arrêts de travail. Des habitants sont sujets à des bronchospasmes. Certaines autorités se replient derrière des termes du type *hypersensibilité individuelle*. Tout est fait pour éviter de poser le problème en terme de responsabilité de l'Etat.

Déclaration de David Habib, Député du bassin de Lacq

“Je ne veux pas participer à une exégèse de ce rien” déclara-t-il sur Radio France Bleu Béarn⁽⁵⁾.

CONCLUSION

Il y a bien une **surmortalité à Lacq**. La Cour des comptes et son Président Didier Migaud ont enfin posé le problème. En deux mois de travail, l'étude ISPED peut être actualisée. Des études approfondies doivent être menées sur la toxicité des nouveaux polluants. La SEPANSO maintient que le dossier doit être délocalisé et traité en dehors de l'ARS Aquitaine. ■

(1) ISPED : Institut de Santé Publique, d'Epidémiologie et de Développement

(2) www.inserm.fr/espace-journalistes/les-dessous-de-l-effet-cocktail-des-perturbateurs-endocriniens-reveles

(3) Haut Conseil de la Santé Publique : www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=191

(4) SPPPI : Secrétariat Permanent pour la prévention des pollutions et des risques industriels

(5) www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/bassin-de-lacq-la-cour-des-comptes-epingle-les-pouvoirs-publics-1428605494

Porcherie de Saint-Symphorien

Demande d'extension à 12.000 porcs

Le Préfet reporte encore sa décision

En janvier 2014, la porcherie Le Lay, à Saint-Symphorien, a demandé une autorisation d'extension pour passer de 7.000 à 12.000 cochons (cette société, venue de Bretagne, avait obtenu en 1980 l'autorisation de s'installer dans cette commune de Gironde avec 1.200 animaux...).

Lors de l'enquête publique, l'opposition à cette ferme-usine a été très importante et argumentée et le commissaire-enquêteur a donné un avis défavorable en mars 2014. Malgré cela, et des analyses alarmantes sur les impacts environnementaux, certains services de l'Etat semblent vouloir imposer cette extension.

Face à une mobilisation grandissante et à de très nombreux avis opposés au projet de la part des organismes officiels (Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, SAGE du Ciron, SAGE de la Leyre, Organisme de Défense et de Gestion de Sauternes et Barsac...), des élus (maires, députés, conseillers départementaux) et de nombreuses associations locales et nationales, le Préfet a repoussé sa décision à plusieurs reprises.

Lors d'une réunion de "concertation" à son initiative le 2 mars 2016 à Bordeaux, le Préfet a déclaré qu'il prendrait une décision avant le 21 mars. Mais il a annoncé le jour dit qu'il prenait un nouvel arrêté de **sursis à statuer** de trois mois... C'est la troisième fois que la décision est ainsi reportée !



Avec l'aimable autorisation de Chapu (chapu.canalblog.com)

Nous devons poursuivre la mobilisation afin que l'autorisation d'extension soit refusée !

La pétition contre le projet de ferme-usine des 12.000 porcs à Saint-Symphorien a déjà recueilli 55.656 signatures :

<http://12000porcs-nonmerci.agirpourenvironnement.org>

L'Estuaire de la Gironde

Quelques actualités

L'élaboration du SAGE⁽¹⁾ "Estuaire de la Gironde et milieux associés" n'avait pas été un long fleuve tranquille. Pour preuve, deux requêtes en annulation contre son arrêté d'approbation (2013) ont été déposées par les fédérations des syndicats d'exploitants agricoles et par les extracteurs de granulats (UNICEM). Ces requêtes ont été rejetées par le Tribunal administratif par jugements du 15 décembre 2015 ; néanmoins ces deux organismes font appel de ces jugements.

L'extraction de granulats est un sujet de débat récurrent. Dès 2008, la commission locale de l'eau (CLE) du SAGE s'était prononcée contre des projets d'extraction dans l'estuaire. La SEPANSO s'était fortement mobilisée sur ce sujet dans le cadre du Collectif Estuaire créé pour cette finalité. Les extracteurs ont, depuis, jeté leur dévolu sur les fonds marins hors du périmètre du SAGE : le Platin de Graves en cours d'exploitation... et, maintenant, une demande pour le banc du Matelier. Sollicitée par le Préfet, la CLE a émis un avis très argumenté d'incompatibilité avec les dispositions du SAGE.

Sur ce projet du Matelier, cet avis s'ajoute aux oppositions diverses des environnementalistes bien sûr (SON n° 166) mais aussi des collectivités soucieuses de leur attrait touristique, de certains pêcheurs, conchyliculteurs... tous ceux qui s'inquiètent des conséquences possibles d'une intervention dans un milieu fragile et mouvant. L'enquête publique a pourtant donné un avis favorable à ce projet, suivi par la DREAL qui l'assortit néanmoins de nombreuses recommandations et demandes de suivis. Le Conseil de gestion du très récent (2015) Parc Naturel Marin (PNM) de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis a décidé de donner son avis lors de sa séance du 15 janvier 2016. A une confortable majorité, il a voté contre ce projet d'extraction (abstention des administratifs), à la satisfaction des six représentants associatifs pro-environnement.

Cet avis, considéré comme conforme, fera-t-il bouger les lignes ? Un projet d'extraction à cet endroit pa-

L'estuaire de la Gironde est le plus vaste d'Europe occidentale. Long de 75 km et large de 12 km à son embouchure, il couvre une superficie de 6 km², parsemée d'une dizaine d'îles.

nde et son SAGE

és pêle-mêle

Elisabeth ARNAULD,
SEPANSO Aquitaine

raît peu cohérent avec l'arrêté de désignation du "Panache de la Gironde et plateau rocheux de Cordouan" comme site Natura 2000 marin FR 7200811 (30 décembre 2015) et avec les démarches du SMIDDEST⁽²⁾ initiées en 2012 pour faire reconnaître le phare de Cordouan au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Autre action notable (2015) dans le cadre du SAGE : la réalisation d'un guide méthodologique, destinés aux élus et aux services techniques des collectivités, pour la prise en compte des milieux humides sur le périmètre du SAGE estuaire. Il a été présenté au cours du second semestre 2015 en quatre points du territoire (téléchargeable sur le site du SMIDDEST). Cette action de communication et de sensibilisation sur ces milieux fragiles n'est pas sans rapport avec les suivis sur la disparition des zones humides et la difficulté à définir et appliquer les modalités du principe ERC (Eviter, Réduire, Compenser). Le bilan des réalisations des mesures compensatoires est malheureusement éloquent.

Un travail d'inventaire et de caractérisation des différents milieux des estrans et des vasières de l'estuaire, sur le périmètre du SAGE, est également en cours de finalisation.

D'avantage d'eau douce pour l'estuaire, telle est la demande du

SAGE pour atténuer les impacts négatifs du bouchon vaseux sur la vie aquatique, des migrants entre autres. Surveillances et études fouillées ont déterminé des débits minimum à respecter et des seuils critiques. En réponse et malgré les réticences en amont, le nouveau SDA-GE⁽³⁾ (2016-2021) acte un relèvement du débit de crise (DCR⁽⁴⁾) à Tonneins qui passe de 42 à 60 m³/seconde.

Et puis, lancement du projet de recherche Quest (Quel est l'état de l'Estuaire de la Gironde). Quelles sont les priorités en termes de recherches et de gestion. Quels sont les outils à mettre en place. Le livre blanc⁽⁵⁾ de la Gironde date de 1995. Cet estuaire est l'un des plus étudiés sur le court et le long terme. Objet de fortes pressions, son évolution (sa détérioration !) est rapide. Il a perdu le qualificatif, qui faisait sa fierté, d'*"estuaire le plus sauvage d'Europe, le seul à posséder les six espèces de migrants"*. Il y a donc besoin d'un bilan actualisé des connaissances et d'un questionnement : qu'est-ce qui a été fait, par qui ? Quelles conclusions et perspectives en tirer ? Le projet vise à la compilation et à l'intégration des connaissances. Il se traduira par la rédaction d'un ouvrage actualisant l'état des lieux de l'écosystème estuarien et exposant les enjeux prioritaires pour ce territoire, et par la mise en

place d'un e base regroupant les métadonnées et les documents associés aux études réalisées sur l'estuaire. Demandé par les conseils scientifiques du bassin Adour-Garonne et de l'Estuaire, ce travail de deux ans est porté par le SMIDDEST, le CNRS, l'Université et l'IRSTEA.

Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde vise à instaurer une stratégie de gestion globale, efficace, cohérente et équilibrée des risques d'inondations pour réduire la vulnérabilité des enjeux humains, économiques et environnementaux. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le PAPI complet 2016-2021 (faisant suite à un PAPI d'intention) a reçu un avis favorable à sa labellisation (commission mixte des inondations). Pour plus d'informations, voir sur le site Internet du SMIDDEST qui l'a élaboré, porte le projet et est maître d'ouvrage de certaines actions. ■

(1) SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

(2) SMIDDEST : Syndicat mixte pour le développement durable de l'Estuaire de la Gironde (www.smiddest.fr)

(3) SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

(4) Le DCR (débit de crise) est le débit de référence en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable et les besoins des milieux naturels peuvent être satisfaits.

(5) Un "livre blanc" est un recueil d'informations objectives et factuelles destiné à un public déterminé pour l'amener à prendre une décision sur un sujet particulier.

Claude BONNET,
Vice-président de la
SEPANSO Gironde

Les Parcs Naturels Marins

de la région Aquitaine / Limousin / Poitou-Charentes

En 2002, suite à plusieurs engagements internationaux, le gouvernement français prenait la décision de **"mettre un frein à la perte de la biodiversité d'ici 2010"**. En conséquence, et concernant les mers et océans, une loi définissant six catégories d'**Aires Marines Protégées (AMP)** était votée le 14 avril 2006.

Il convient de noter qu'avec 11 millions de km², dont 97 % outre-mer, la France est le 2^{ème} pays au monde après les Etats-Unis à devoir gérer un domaine maritime aussi étendu. Une AMP est un espace délimité en mer pour lequel un objectif de protection de la nature à long terme est défini mais sans exclure une utilisation et une exploitation économique durables de l'espace et des ressources (NDLR : ce qui laisse la porte ouverte à tous les excès !). Parmi ces AMP, figurent les Parcs Naturels Marins (PNM), et cette même loi du 14 avril 2006 crée une Agence des aires marines protégées, établissement public à caractère administratif dont le siège est à Brest et chargé de gérer l'ensemble des AMP. Ses principaux objectifs étaient la désignation des sites Natura 2000 mer en juin 2008 et la création de dix Parcs Naturels Marins en 2012. Par ailleurs, le Grenelle de la mer décidait en juillet 2009 que 20 % des eaux sous juridiction française devaient être classées en AMP en 2020, avec la moitié en réserves de pêche.

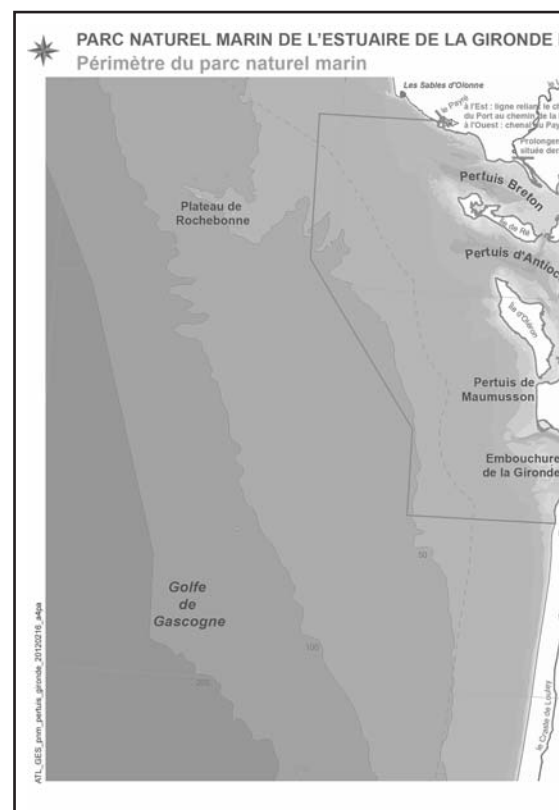
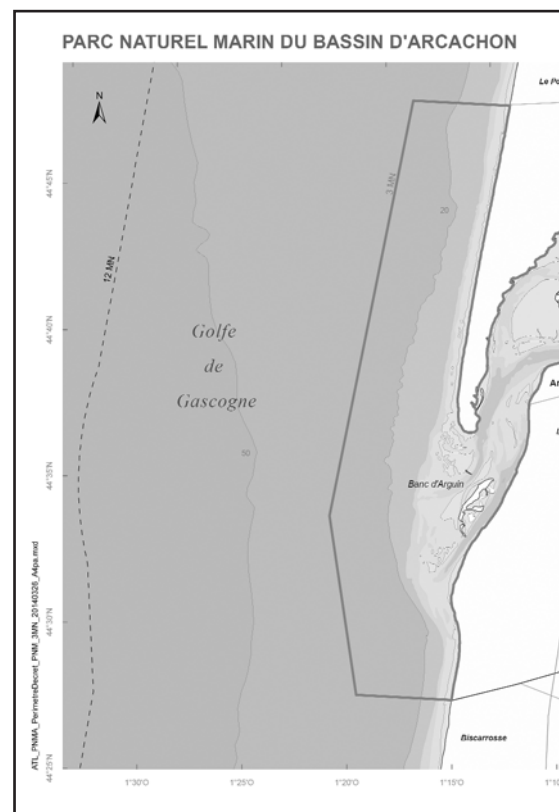
Un Parc Naturel Marin est un outil pour "contribuer au développement durable du milieu marin, à sa protection, à la connaissance du patrimoine marin."

Il est défini par son périmètre et ses orientations et est administré par un conseil de gestion. L'ensemble est proposé, après une large concertation, par une mission de préfiguration à la signature du Ministre de l'écologie. Le décret de création fixe la composition du conseil de gestion dont les membres

sont ensuite nommés par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans.

Le périmètre est défini par l'ensemble des eaux sous juridiction jusqu'à la limite haute du domaine public maritime et les eaux territoriales. Les orientations sont les objectifs principaux à prendre en compte dans l'établissement du plan de gestion. Le conseil de gestion doit rassembler l'ensemble des représentants acteurs concernés par le PNM, c'est-à-dire les représentants de l'Etat, des collectivités territoriales, des Parcs naturels régionaux et des organismes de gestion de Réserves naturelles et aires marines protégées contiguës, des organisations professionnelles et d'usagers, d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine et des personnalités qualifiées. La première tâche d'un conseil de gestion consiste à établir un plan de gestion à quinze ans avec tableau de bord et indicateurs. Ce plan est ensuite décliné en plans d'action annuels qui permettent de renseigner le tableau de bord. En parallèle, le conseil de gestion est amené à donner son avis sur tous les projets qui peuvent affecter le plan d'eau faisant l'objet du PNM.

A ce jour, sept Parcs Naturels Marins ont été créés dont deux dans les territoires d'outre-mer et trois sont à l'étude. Toutes les informations les concernant figurent sur le site www.aires-marines.fr.



Parcs Naturels Marins (ALPC)

Le Parc Naturel Marin du "Bassin d'Arcachon et de son ouvert"

Le Parc Naturel Marin du "Bassin d'Arcachon et de son ouvert" a été créé par décret le 5 juin 2014 et cette signature a été accompagnée d'une visite de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 8 juin. Mais son véritable démarrage a été laborieux : neuf mois pour composer et installer le conseil de gestion, la majorité des élus du Bassin ne souhaitant pas voir disparaître certaines de leurs prérogatives. Le conseil de gestion, composé de 56 membres titulaires et 56 suppléants s'est donc réuni pour la première fois en février 2015 pour élire son Président et son Bureau composé de 12 membres représentant les différents collèges. C'est M. François Deluga, Maire du Teich, qui a été élu Président et nous avons obtenu une Vice-présidence pour représenter les associations environnementales et culturelles, les espaces naturels et personnes qualifiées. Une directrice et quatre chargés de mission ont été recrutés et ont pris leurs fonctions au dernier trimestre 2015. L'ensemble des membres est maintenant engagé dans l'élaboration du plan de gestion en participant à des commissions et groupes de travail pour préparer des propositions conformes au périmètre (cf. carte ci-contre) et aux sept orientations définies par le décret.

Ce plan doit être terminé fin 2016 afin d'être soumis à l'approbation du conseil d'administration des aires marines avant le 5 juin 2017. A noter qu'il constituera le document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000 mer qui englobe le Bassin.

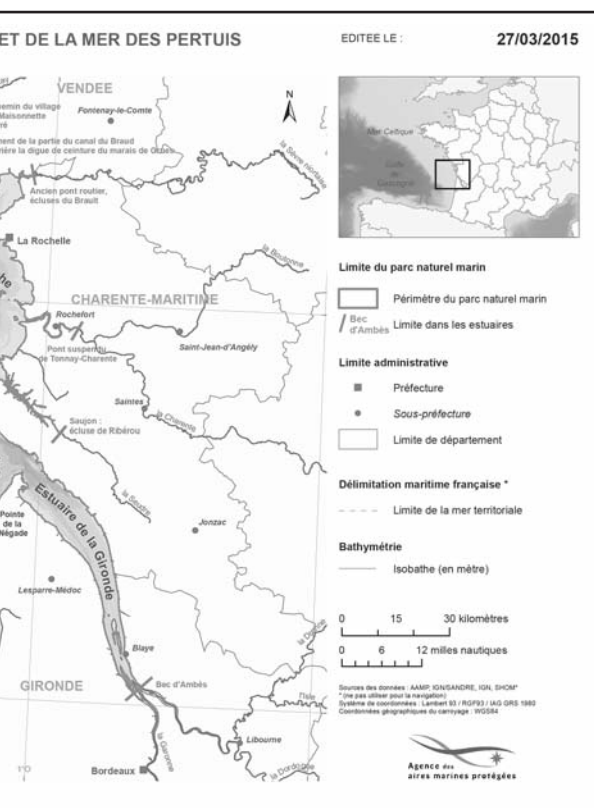
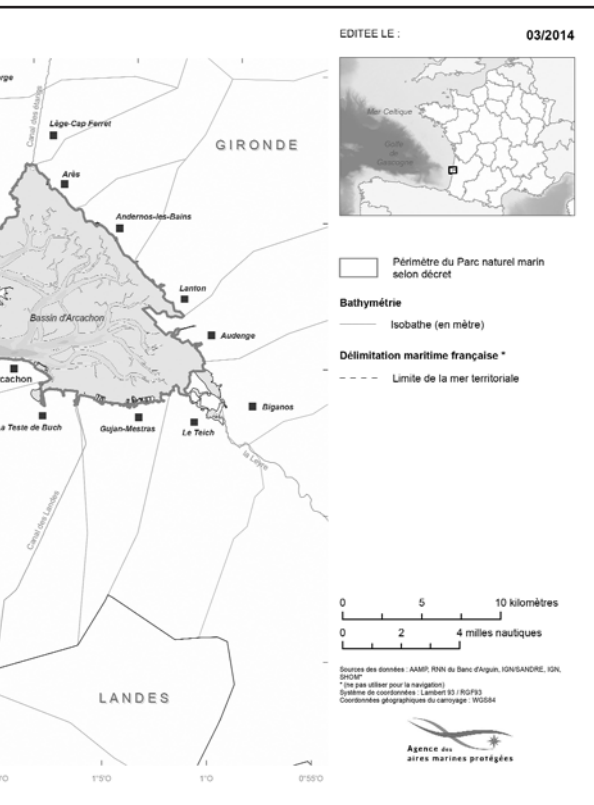
Le Parc Naturel Marin de "l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis"

Le Parc Naturel Marin de "l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis" a été créé le 4 avril 2015. Il couvre 6500 km² d'espace marin et s'étend sur 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime et Gironde) et deux régions (ALPC et Pays de Loire). C'est le plus grand Parc Naturel Marin de métropole.

Il comprend également la totalité d'un vaste site Natura 2000 dont le DOCOB sera également constitué par le plan de gestion.

Le conseil de gestion comprend 70 membres et est présidé par M. Philippe Plisson, Député de la Gironde et également Président de la CLE du SAGE Estuaire. La SEPANSO Gironde est représentée dans le collège des associations. Afin d'agir au plus près des territoires, trois commissions géographiques ont été créées (littoral vendéen, mer des Pertuis et estuaire de la Gironde) et leur première tâche sera d'établir le plan de gestion.

En conclusion, on peut estimer que la création de deux Parcs Naturels Marins couvrant la côte Aquitaine depuis la frontière des Landes jusqu'à celle de la Loire-Atlantique, assortie de plans de gestion établis pour une durée de quinze ans et en s'appuyant sur la réglementation Natura 2000 et la Directive européenne 2008/56/CE qui demande aux Etats membres de maintenir ou de restaurer le bon état écologique du milieu marin au plus tard avant 2020, devrait permettre de mieux préserver et, si nécessaire, régénérer les écosystèmes océaniques. Encore faut-il que les activités humaines maritimes et terrestres soient correctement maîtrisées, surtout face à la démographie à forte croissance de la région, et que des moyens matériels suffisamment importants soient alloués aux gestionnaires, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec le gel des budgets de l'Agence des aires marines protégées. ■



Banc d'Arguin

Sensibiliser pour mieux protéger

Depuis maintenant quatre ans, chaque printemps, la Réserve naturelle nationale du Banc d'Arguin accueille gracieusement sur ses terres tous les enfants de niveau scolaire CE2 de La Teste-de-Buch, commune localisée au sud du Bassin d'Arcachon.



Photo RNN Arguin

Né d'une collaboration entre la SEPANSO, la municipalité de La Teste-de-Buch et l'Inspection de l'Education nationale, le projet concerne six écoles, une dizaine de classes, soit plus de 250 enfants. Deux classes sont accueillies en même temps sur site et sont prises en charge par deux animateurs de la réserve pour une journée de découverte des oiseaux et de la laisse de mer. Chaque classe a également assisté, en amont, à une présentation en salle sur les écosystèmes.

Ce projet permet, par le biais de différentes approches éducatives basées sur la transmission de savoirs, le jeu, l'action et le respect, de sensibiliser les petits testerins (*) à la protection de leur patrimoine naturel, patrimoine qu'ils côtoient déjà, pour certains, lors de sorties en famille et pour lequel ils se font désormais ambassadeurs.

De tels projets d'éducation à l'environnement seront peut-être la solution pour faire évoluer les mentalités en faveur de la nature. Ils sont une alternative intéressante à la répression mais leurs bénéfices ne se feront sentir que dans plusieurs années. ■

(*) Nom donné aux habitants de La Teste-de-Buch

L'Étang de Cousseau

accueille une nouvelle recrue

L'équipe de la Réserve naturelle s'agrandit avec l'arrivée de Christelle Charlaix au poste de garde technicienne. Elle se présente pour SON.

W Mon aventure sur l'Étang de Cousseau a commencé il y a trois ans lorsque j'ai eu la chance d'y faire mon stage de Master pendant dix mois. J'avais notamment effectué mon projet de recherche sur l'écologie alimentaire de la Spatule blanche ainsi qu'aidé à la révision du plan de gestion. C'est confrontée à la beauté de ce site ainsi qu'à l'importance du travail qui y est mené que je me suis confortée dans l'idée de m'engager professionnellement dans la protection de l'environnement.

Après mon stage, je suis retournée finir mon Master en zoologie en Écosse où j'avais commencé mes études trois ans auparavant. Après l'obtention de mon diplôme, je suis restée vivre à Glasgow et je me suis dévouée à obtenir de l'expérience en faisant du bénévolat dans une Réserve naturelle gérée par la Royal Society for the Protection of Birds (RSPB) ainsi que pour Froglife, une association de protection des Amphibiens. J'ai aussi gagné de l'expérience technique en faisant du bénévolat avec l'équivalent écossais de l'ONF. Après quasiment un an, j'ai eu l'opportunité d'effectuer une formation de garde technicienne de douze mois avec la RSPB au Pays de Galles dans deux Réserves naturelles afin d'obtenir des compétences tant techniques que naturalistes, mais aussi en animation.

Aujourd'hui, je suis très heureuse de revenir travailler sur l'Étang de Cousseau et à la SEPANSO. Il y a quelques jours, j'ai revu des Spatules blanches voler au-dessus de Cousseau, les premières de la saison prénuptiale, et c'est alors que j'ai eu le sentiment que j'étais revenue où ma passion naturaliste avait débuté. Je vous invite à venir vous délecter, vous aussi, de ce magnifique spectacle sur la réserve. A très bientôt sur l'Étang de Cousseau ! ■■



Photo RNN Cousseau

Marais de Bruges

Stéphane BUILLES,
Garde-animateur RNN des marais de Bruges

Imaginez-vous dans la peau d'un Vison d'Europe

■ **But du jeu** : Circuler dans un corridor écologique et survivre, malgré les obstacles de l'urbanisation (disparition et dégradation des milieux naturels, densification du maillage routier, régression des zones de quiétude...).

■ **Joueurs** : Les mammifères, mais aussi nombre d'espèces d'autres groupes, sont contraints de participer pour trouver leur nourriture, un territoire ou un partenaire pour se reproduire.

■ **Terrain de jeu** : La Réserve naturelle des marais de Bruges est située dans le tissu urbain de l'agglomération bordelaise. Ses

265 ha préservent ce qui reste du grand marais de Bordeaux-Bruges qui couvrirait plus de 3000 ha il y a moins de 60 ans. La réserve s'insère dans le parc des jalles, un espace naturel de 4500 ha qui s'étend sur 8 communes et relie 3 sites Natura 2000. La biodiversité se maintient grâce à la présence de corridors écologiques.

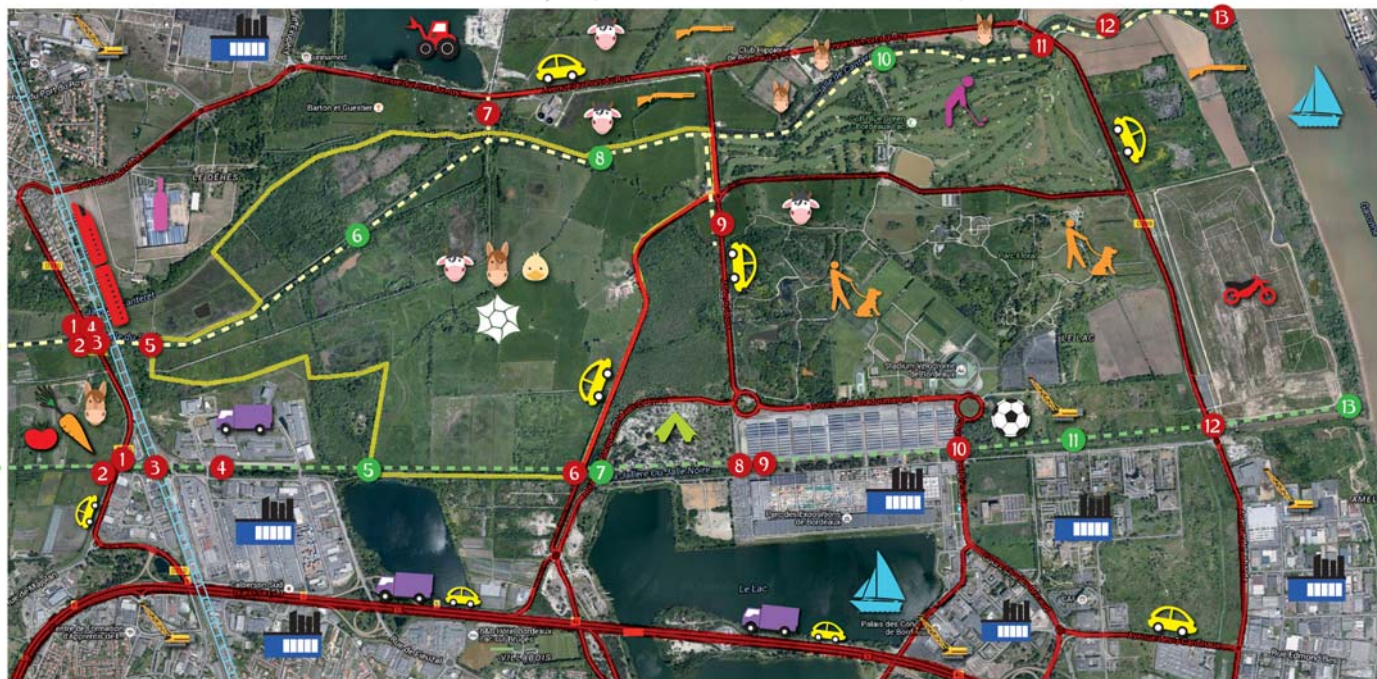
■ **Règle du jeu** : Les joueurs malchanceux paient le prix fort, la mort.

■ **Participation** : De 2013 à mars 2015, 146 cadavres (oiseaux, mammifères, reptiles, amphibiens...) de 35 espèces différentes. Aucune observa-

tion de Vison d'Europe depuis 2001 (5 retrouvés morts entre 1994 et 2001 sur l'avenue menant à la réserve).

■ **Perspectives** : Des ouvrages de franchissement ont été réalisés dans le cadre de mesures compensatoires. Plusieurs présentent de graves défauts de conception et leur nombre est encore trop faible. La préservation de notre biodiversité de proximité nécessite une prise de conscience rapide qui doit se traduire par une étude fine des corridors écologiques (souvent étroits en milieu urbain) et une coordination entre les différents décideurs pour la mise en place d'ouvrages fonctionnels et en nombre suffisant.

LE JEU DU GRAND MASSACRE



Vison d'Europe

parcours 1

parcours 2

GAME OVER



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédactrice en chef : C. Gouanelle
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - C. Bonnet - F. Couloudou - C. Gouanelle - D. Delestre - J.M. Froidefond
Mise en page : K. Eysner



Dépôt légal : 4ème trimestre 2015
Imprimerie Sammarcelli
12 allée des Pins - 33320 Eysines



PARCOURS 1 : JALLE DU SABLE, JALLE DE CANTERET



Avenue des quatre ponts
TU ARRIVES DE L'AMONT, CHASSÉ DE TON TERRITOIRE PAR UN VISON AMÉRICAIN. ATTENTION, CIRCULATION TRÈS DENSE, 7 VISIONS D'EUROPE ÉCRASÉES DE 1994 À 2001.



Muret bordant l'avenue des quatre ponts
TU TRAVERSES L'AVENUE MAIS TU BUTES SUR UN MURET, IL FAIT PARTIE D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT POUR LA FAUNE JAMAIS TERMINÉ. LE MURET N'EXISTE QUE D'UN CÔTÉ DE LA ROUTE ! TU DOIS REBROUSSER CHEMIN.



Pont de l'avenue des quatre ponts
CE PONT EST ÉQUIPÉ DE CHAQUE CÔTÉ D'UNE BANQUETTE, CHOISI LA BONNE CAR L'UNE DEBOUCHE SUR LE GRILLAGE D'UNE PROPRIÉTÉ PRIVÉE !



Pont des voies du tram et de la SNCF
UN ENCOUBLEMENT DEVOIT ÊTRE AMÉNAGÉ, PREND TON MAL EN PATIENCE LES TRAVAUX DU TRAM NE DURENT QUE DEPUIS DEUX ANS !



Pelles barrage du Baron
TU CONTOURNES L'OUVRAGE, TU AS L'HABITUDE CAR 15 OBSTACLES (PELLES, MOULINS, VANNES... CLOISONNENT LA JALLE). PATIENCE ! CERTAINS DEVRAIENT DISPARAITRE ET D'AUTRES SERONT ÉQUIPÉS DE PASSES À POISSONS.



Boisements de Lile
AU NORD DE LA RÉSERVE, TU CIRCULES DANS DES FOSSES BORDANT DES JONCHAIRES ET DES BOISEMENTS HUMIDES. CETTE ZONE EST D'UNE GRANDE QUÊTE ET RICHE EN PROIES.



Loutre
Avenue du Port du Roy
TU CHERCHES À GAGNER LES MARAIS DE BLANQUEFORT MAIS IL N'Y A AUCUNE POSSIBILITÉ DE TRAVERSER SOUS LA VOIRIE. LE TABLEAU DE CHASSE DES VOITURES EST IMPRESSIONNANT (20 ESPÈCES). TU REBROUSSES CHEMIN ET REPARS VERS L'EST.



Prairies humides de Pitouin
À L'EST, DANS LA RÉSERVE, TU SUIS LE DÉDALE DE FOSSES BORDÉES DE JONCS ET D'IRIS AU MILIEU DES PRAIRIES PÂTURÉES.



Allée du Bois
UN PASSAGE BUSÉ VIENT D'ÊTRE AMÉNAGÉ SOUS LA ROUTE MAIS IL N'Y A PAS DE BARRIÈRE POUR TE GUIDER VERS LES ENTRÉES. TU REBROUSSES CHEMIN POUR RETROUVER LES RIVES DE LA JALLE.



Ripisylve
TU CIRCULES DANS UNE ÉTROITE RIPISYLVE ENTRE UN GOLF ET DES PRAIRIES SURPÂTURÉES.



Pont des Religieuses
TU PASSES SANS ENCOMBRE, TU CROISES UN CONGÉNÈRE VENANT DU NORD EST (JALLE DE L'OLIVE), IL A FAILLI TOMBER DANS UN PASSAGE CANADIEN MAL CONSTRUIT FAISANT PARTIE D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT.



Portes à flots des Religieuses et de Grattequina
LES IMMENSES PORTES DE CES DEUX OUVRAGES TE BARRENT LA RIVIÈRE, TU CONTOURNES CES OBSTACLES EN PASSANT LE LONG DE VASTES MAÏSCULTURES, COURAGE !



Tu atteins la mince ripisylve des bords de la Garonne
PROFITES-EN, UN PROJET DE TERMINAL PORTUAIRE RISQUE DE CRÉER UN ENORME VERRU DANS CE CORRIDOR ÉCOLOGIQUE DE BORD DE GARONNE.

PARCOURS 2 : JALLE NOIRE



Zone de frêt
TU TRAVERSES CETTE ZONE EN EMPRUNTANT LE DERNIER RUBAN DE VERDURE : UNE BANQUETTE ENHERBÉE TRÈS ÉTROITE QUI LONGE LA JALLE. UN PROJET DE PISTE CYCLABLE ET D'AIRE DE PIQUE NIQUE EST-IL TOUJOURS À L'ÉTUDE ? TU AURAS LA SURPRISE !



Lac de la Hutte
TU LONGES LES RIVES BOISÉES DU LAC, IL SERT DE ZONE TAMPON À LA RÉSERVE NATURELLE, TU PROGRESSES DANS LA RIPISYLVE DE LA JALLE.



Avenue des quatre ponts
ATTENTION ! RISQUE MAXIMUM, CIRCULATION TRÈS DENSE, 7 VISIONS D'EUROPE ÉCRASÉES DE 1994 À 2001.



Muret bordant l'avenue des quatre ponts
PAS DE CHANCE ! CE MURET FAIT PARTIE D'UN DISPOSITIF DE FRANCHISSEMENT INCOMPLÉTÉ DEPUIS DES ANNÉES, LE MURET N'EXISTE QUE D'UN CÔTÉ DE LA ROUTE, TU BUTES DESSUS.



Ouvrage ferroviaire
TU CHOISIS DE CONTOURNER LE PONT SNCF CAR IL N'EST PAS ÉQUIPÉ D'UNE BANQUETTE : TU TE RETROUVES SUR LA VOIE DU TRAM FACE À UN MURET LONG DE 9 KILOMÈTRES ET SURMONTÉ D'UN GRILLAGE. TU RETOURNES DANS LA JALLE.



Pont Neuf
C'EST UNE ÉNORME BUSE ! TU PASSES SUR LA VOIRIE, PATIENCE ! CETTE PETITE ROUTE TRÈS MEURTRIÈRE POUR LA FAUNE SERA UN JOUR CLASSÉE EN VOIE VERTE.



Pont du Boulevard Chaban Delmas
IL EST ÉQUIPÉ D'UNE BANQUETTE, TU SOUFFLES UN PEU !



Pont de l'allée du Bois
TU PASSES SANS ENCOMBRE DANS UNE BUSE SPÉCIALEMENT AMÉNAGÉE.



Parking de la foire exposition
LA JALLE EST BUSÉE, TU DOIS PARCOURIR UN KILOMÈTRE DANS UN CORRIDOR GRILLAGÉ SITUÉ ENTRE UN PARKING ET LE BÂTIMENT DE LA FOIRE D'EXPOSITION DE BORDEAUX LAC.



Cours Charles Bricaud
TU DOIS TRAVERSER CE COURS DE 5 VOIES DANS UNE BUSE POUR POUVOIR DEBOUCHER DANS LA JALLE QUI EST DE NOUVEAU À L'AIR LIBRE. TU TROUVES DIFFICILEMENT L'ACCÈS DE CE COÛTEUX OUVRAGE CAR LES GRILLAGES POUR TE GUIDER SONT MAL POSITIONNÉS OU ABSENTS.



Jalle Noire au niveau du stade
TA PÉREVERANCE EST RÉCOMPENSÉE ! TU PEUX ADMIRER LE GRAND STADE DE BORDEAUX GRÂCE AUQUEL TU BÉNÉFICES DE CES OUVRAGES DE FRANCHISSEMENT. ILS FONT PARTIE DES MESURES COMPENSATOIRES POUR « DESTRUCTION D'HABITAT POTENTIEL DE VISON D'EUROPE ».



Avenue de Labarde
TU PASSES SOUS UN PONT, TU ARRIVES DEVANT UN OUVRAGE DE RELEVAGE, TU DOIS LE CONTOURNER, LA RIPISYLVE DE LA GARONNE ET LES COLLINES DE L'ANCIENNE DÉCHARGE DE BORDEAUX SONT EN VUES, JUSTE APRÈS UNE AIRE DES GENS DU VOYAGE, UNE ZONE INDUSTRIELLE ET L'ANNEAU DE VITESSE.



Tu circules dans une ripisylve de bord de Garonne
TU PEUX ENFIN SOUFFLER MAIS AU FAIT POURQUOI VENIR JUSQU'À LA ?